

**REGION DE LA BOUCLE DU
MOUHOUN**

PROVINCE DES BALE

COMMUNE RURALE DE FARA



BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

**RAPPORT DE DIAGNOSTIC DU PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE
LA COMMUNE DE FARA**

Version finale

**Appui financier : PNUD / Projet d'Appui à la Participation Citoyenne, à la
Décentralisation et au Développement Local (PAPCiDDeL)**

Appui technique : EAC

Mars 2020

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	8
1.1. Contexte et justification.....	8
1.2. Aperçu de la méthodologie d'élaboration du PCD.....	8
1.2.1. Phase préparatoire	9
1.2.2. Phase de démarrage	9
1.2.3. Phase pratique de terrain/diagnostique.....	9
2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE	10
2.1. Situation géographique.....	10
2.2. Situation administrative.....	10
3. MILIEU PHYSIQUE	13
3.1. Relief	13
3.2. Géologie et géomorphologie	13
3.3. Climat et changements climatiques	13
3.3.1. Climat	13
3.3.2. Changements climatiques.....	13
3.4. Hydrographie.....	14
3.5. Sols.....	14
3.6. Ressources forestières et pâturages	15
3.7. Ressources fauniques	17
3.8. Conclusion partielle sur l'analyse de la situation géographique et du milieu physique	17
4. MILIEU HUMAIN	19
4.1. État et dynamique démographique	19
4.2. Répartition spatiale de la population de la commune en 2020	20
4.3. Structure de la population par sexe et par âge en 2020	20
4.4. Dynamique de la population.....	21
4.4.1. Taux de fécondité, de natalité, de mortalité	21
4.4.2. Migrations	22
4.5. Conclusion partielle sur l'analyse du milieu humain	23
5. ORGANISATION SOCIALE	25
5.1. Caractéristiques socioculturelles de la population.....	25
5.2. Pouvoir traditionnel.....	25
5.3. Place et rôle des femmes	25
5.4. Place et rôle des jeunes.....	26

5.5.	Conclusion partielle sur l'analyse de l'organisation sociale.....	27
6.	OCCUPATION ET GESTION DE L'ESPACE	28
6.1.	Occupation et usage des sols	28
6.2.	Gestion foncière	30
7.	ÉTAT DES LIEUX DES SECTEURS SOCIAUX	31
7.1.	Éducation.....	31
7.1.1.	Enseignement préscolaire.....	31
7.1.2.	Enseignement primaire.....	31
7.1.3.	Enseignement post-primaire et secondaire.....	38
7.2.	Santé.....	39
7.2.1.	Offre de santé	40
7.2.2.	Pathologies fréquemment rencontrées	43
7.2.3.	Affection à VIH/SIDA dans la commune	44
7.3.	Eau potable et assainissement	45
7.3.1.	Eau potable	45
7.3.2.	Assainissement	48
7.4.	Sport, culture et loisir	49
7.5.	Analyse de l'état de la pauvreté.....	49
8.	SECTEUR « PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORALE »	51
8.1.	Sous-secteur de l'agriculture	51
8.1.1.	Les fonctions de l'agriculture.....	51
8.1.2.	Les productions agricoles.....	51
8.2.	Sous-secteur élevage	55
8.2.1.	Fonctions de l'élevage.....	55
8.2.2.	Situation des effectifs du cheptel	56
8.2.3.	Système de production	57
8.2.4.	Infrastructures d'élevage	57
8.2.5.	Pathologies animales	57
8.3.	Pêche	58
8.4.	Cueillette	58
8.5.	Orpaillage	59
8.6.	Artisanat	60
9.	SECTEURS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION	61
9.1.	Commerce et services marchands	61
9.2.	Transport, communication et habitat.....	62
9.3.	Tourisme et hébergement	62
9.4.	Sources d'énergie	63
9.5.	Institutions financières	63

10.	 GOUVERNANCE LOCALE	65
10.1.	Organisation et fonctionnement de la commune	65
10.1.1.	Organisation et fonctionnement du conseil municipal	65
10.1.2.	Organisation et fonctionnement de l'administration communale.....	66
10.1.3.	Système d'information/communication et gestion des plaintes/conflits.....	68
10.1.4.	Organisation de la passation des marchés	69
10.2.	Ressources financières de la commune	70
10.2.1.	Budget communal.....	70
10.2.2.	Mobilisation des ressources propres	71
10.2.3.	Capacité de gestion financière et d'exécution du budget.....	73
10.3.	Infrastructures et équipements de la Mairie	73
10.3.1.	Inventaire des équipements de la commune	73
10.3.2.	Inventaire des infrastructures de la Mairie	75
10.3.3.	Gestion des équipements et infrastructures	76
ANALYSE DES PROBLEMES, CAUSES, EFFETS ET DES MESURES A		
PRENDRE		78
-.....		79
-.....		79
-.....		79
CONCLUSION.....		90

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AEPS/PEA	Adduction d'Eau Potable Simplifiée/ Point d'Eau Potable
AGR	Activités Génératrices de Revenus
APE/AME	Association des Parents d'Élèves/ Association des Mères Educatrices
BAM	Bas-fonds aménagés
BNA	Bas-fonds Non aménagés
CCCo	Cadre de Concertation Communale
CEB	Circonscription de l'Éducation de Base
CEG	Collège d'Enseignement Général
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CEP	Certificat d'Études Primaires
CM	Centre Médical
CM	Conseil Municipal
COGES	Comité de Gestion
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CVD	Comité Villageois de Développement
DREPS/BMH	Direction Régionale de l'Enseignement Post Primaire et Secondaire/ Boucle du Mouhoun
EAC	Etudes-Actions-Conseils
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
IRA	Infections Respiratoires Aigues
MEG	Médicaments Essentiels Génériques
ODD	Objectifs du Développement Durable
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
PCD	Plan Communal de Développement
PIB	Périmètre irrigué en aval du bas-fond
PN- AEP	Programme National-Adduction d'Eau Potable
PNDES	Programme National de Développement Economique et Social
PV	Procès-Verbal
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
SOCAP	Société de Coopérative Agropastorale de Fara
SONABEL	Société National Burkinabé Electricité
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome Immunodéficience Acquise
ZAT	Zone d'Appui Technique

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Liste des villages de la commune et leur distance avec le chef-lieu	11
Tableau 2	Nombre de pépiniéristes et de plants produits	16
Tableau 3	Projection de la population de la commune de 2020 à 2024	19
Tableau 4	Répartition spatiale de la population de la population en 2020	20
Tableau 5	Quotients de mortalité infantile, juvénile et infanto –juvénile (‰)	22
Tableau 6	Superficie des unités d’occupation des terres	30
Tableau 7	Situation des écoles primaires communales	32
Tableau 8	Évolution des effectifs	35
Tableau 9	Résultats au CEP des cinq dernières années	36
Tableau 10	Analyse du taux brut de scolarisation des cinq dernières années	36
Tableau 11	Situation des infrastructures du post-primaire et secondaire	38
Tableau 12	Situation des infrastructures sanitaires	40
Tableau 13	Personnel des formations sanitaires	43
Tableau 14	Pathologiesfréquemment rencontrées	43
Tableau 15	État des infrastructures hydrauliques de la commune de Fara	46
Tableau 16	Situation de la couverture en eau potable	47
Tableau 17	Données sur la production, la consommation et la commercialisation céréalière	51
Tableau 18	Évolution de la production, de la consommation et de la commercialisation des cultures de rente	52
Tableau 19	Évolution de la production, de la consommation et de la commercialisation des produits maraîchers	53
Tableau 20	Localisation et importance des bas-fonds de la commune	54
Tableau 21	Évolution des productions animales	56
Tableau 22	Situation de la transformation des PNFL	59
Tableau 23	Production et consommation du bois et du charbon de bois	63
Tableau 24	Ressources humaines des structures du conseil municipal	65
Tableau 25	État des sessions et délibérations du conseil municipal	66
Tableau 26	Liste du personnel de la Mairie	67
Tableau 27	Outils de gestion et d’organisation	67
Tableau 28	Système d’information/communication au sein de la mairie	68
Tableau 29	Système d’information/communication utilisés avec la population (outils de communication, crieur public, leader d’opinion, acteurs chargés et leurs capacités)	68
Tableau 30	Les différentes organisations de la commune (professionnelle et société civile agréée)	69
Tableau 31	Informations sur les personnes en charge de la passation des marchés dans la commune	70
Tableau 32	Ressources financières	70
Tableau 33	Recettes et Dépenses de fonctionnement	71
Tableau 34	Recettes et Dépenses d’investissement	71
Tableau 35	Mobilisation des ressources propres	72
Tableau 36	Personnel chargé de la gestion financière et budgétaire	73
Tableau 37	Matériel informatique et bureautique(ordinateurs, etc.)	73
Tableau 38	Mobiliers de bureau (tables, chaises, armoires, fauteuils, etc.)	74
Tableau 39	Matériel roulant (motocyclettes, etc.)	75

Tableau 40	Tableau des supports de communication	75
Tableau 41	Infrastructures de la commune (Bâtiment, bureau/local, magasin, toilette)	76
Tableau 42	Informations sur les personnes en charge de la gestion des équipements de la commune	76

LISTE DES DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES

Carte 1.	Carte administrative de la commune de Fara.....	12
Carte 2.	Occupation des terres de la commune de Fara.....	29
Carte 3.	Infrastructure socio-économique de la commune de Fara	64

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Relevés pluviométriques des 10 dernières années dans la commune de Fara	13
Figure 2	Pyramide des âges de la commune de Fara en 2020	21

1. INTRODUCTION

1.1.Contexte et justification

Le Burkina Faso a entamé depuis 1995, un processus de décentralisation qui a débuté par les communes urbaines avant d'évoluer en 2006 en une communalisation intégrale du territoire national. Ainsi, 351 communes ont été créées dont 302 communes rurales et le Code Général des Collectivités Territoriales élaboré. Le Code Général des Collectivités territoriales prévoit la responsabilisation totale des communautés de base, impliquant que la planification des actions et des investissements soit ascendante et décentralisée, et que la maîtrise d'ouvrage des investissements soit assurée au niveau local par les bénéficiaires eux-mêmes.

L'opérationnalisation de ce principe implique que les populations ont la responsabilité :

- (i) de l'élaboration des plans locaux de développement ;
- (ii) de la maîtrise d'ouvrage et de la gestion des investissements qu'elles cofinancent

Les élections municipales du 22 mai 2016 ont permis aux collectivités territoriales du Burkina Faso de renouer avec des organes démocratiques et légitimes de gestion que sont les conseils municipaux et régionaux. La mise en place de ces organes, qui marque la fin des délégations spéciales, doit permettre de relancer le processus de développement à la base, durement éprouvé depuis l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014.

Depuis 2018, le précédent plan de développement de la commune est arrivé à échéance. Or, pour relever le défi du développement économique et social des collectivités territoriales, les exécutifs locaux se doivent d'opérer des choix stratégiques pertinents et prendre des initiatives pour s'assurer de la participation des populations à la gestion de leurs collectivités. Pour ce faire, il est impératif que les collectivités territoriales se dotent de nouveaux référentiels d'actions à entreprendre pour assurer leur développement. Ainsi, la relecture des plans de développement existants ou l'élaboration de nouveaux plans s'imposent en vue de permettre aux acteurs locaux d'avoir une vision et une coordination efficace des actions à entreprendre pour assurer la réussite des missions à eux confiées.

Dans ce contexte, le conseil municipal de Fara a perçu la nécessité d'impulser une nouvelle dynamique de développement pour répondre aux besoins de ses populations. Pour impulser et organiser le processus de développement et prendre en compte les aspirations profondes des populations de Fara, il s'avère nécessaire pour la commune de se doter d'un nouveau plan communal de développement. Ce plan communal de développement, le troisième du genre devra être en cohérence avec les ODD et le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), dont il constitue la déclinaison au niveau communal.

1.2.Aperçu de la méthodologie d'élaboration du PCD

Le processus de révision du Plan Communal de Développement (PCD) de la commune de Fara a été mené selon une démarche méthodologique participative. Il a procédé par une concertation et un dialogue entre les différents acteurs locaux qui ont identifié eux-mêmes les insuffisances et les contraintes au développement et défini les actions prioritaires à mettre en œuvre. Cette démarche méthodologique comprend cinq (05) phases prenant en compte le contenu du manuel complémentaire aux guides méthodologiques de planification locale.

1.2.1. Phase préparatoire

Elle a consisté à l'organisation et à la planification de l'ensemble des activités qui ont été mises en œuvre par le Bureau d'études. Pour la revue documentaire et la finalisation des outils, l'équipe a procédé dans un premier temps à une exploitation de documents sur la commune ainsi que sur les différents secteurs et villages qui la constituent. La revue documentaire a été effectuée aussi bien dans la Commune, que dans les institutions locale, provinciale ou régionale. Le consultant lors de cette étape a consulté l'ensemble des documents relatifs à l'étude.

1.2.2. Phase de démarrage

Elle a consisté à la tenue de :

- Une rencontre de cadrage au siège de PAPCiDDeL avec l'équipe technique le 30/01/2020 et qui a eu pour objectif le rappel du contexte de la révision, la présentation de la démarche méthodologique par le bureau d'étude (outils et méthodes) et l'adoption du chronogramme ;
- Un atelier de lancement le 02 février 2020 dans la salle des fêtes de la Mairie de Fara. Cet atelier a connu la participation effective des membres de la commission ad hoc que sont les services techniques, les conseils villageois de développement, les conseillers municipaux, les OSC et syndicats, etc.

IL a permis au bureau d'études :

- de présenter l'équipe du bureau d'étude chargée de l'accompagnement du processus;
- d'informer les différents acteurs sur les enjeux de la phase de planification du PCD et son contenu;
- d'identifier les différents acteurs et leurs rôles dans le processus de planification;
- de sensibiliser les acteurs sur la nécessité d'une mobilisation sociale autour du processus ainsi que de l'application de la vision, des actions, projets, programmes qui seront arrêtés ;
- de constituer les centres d'animation par grappes de villages pour le diagnostic participatif. À cet effet, cinq grappes de cinq villages ont été constituées autour desquels les animations ont eu lieu.
- d'adopter un calendrier définitif pour la mise en œuvre du processus d'élaboration des PCD.

1.2.3. Phase pratique de terrain/diagnostique

La phase de diagnostic a constitué un moment primordial dans le processus d'élaboration du PCD. Elle a permis d'amener le Conseil municipal assisté de la Commission ad hoc à identifier l'ensemble des potentialités et contraintes de la commune et leur a permis d'avoir une nouvelle vision de leur communauté qui les incite à agir. Le diagnostic s'est effectué à travers les cinq grappes établies selon les zones spécifiques devant permettre d'aboutir à l'identification et à l'analyse des solutions, à la formulation des actions à entreprendre et à la proposition d'actions prioritaires. L'accent a été mis sur les points suivants : Genre, Économie locale, Environnement/changement climatique, VIH/SIDA, Développement durable et Questions de population.

Quelques membres de la commission ad hoc ont participé au suivi de la collecte des données pour s'assurer de la qualité des données. La collecte d'informations techniques complémentaires auprès des services techniques et de données socioéconomiques de base des villages a été assurée par le VNU.

Toutes les données et informations collectées sur le terrain ont été analysées afin de rédiger le présent rapport diagnostic du Plan Communal de Développement de Fara sous la supervision de la commission ad hoc.

2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE

2.1.Situation géographique

Située à l'extrême Sud de la province des Balé, la commune rurale de Fara couvre une superficie d'environ 704 km². Elle s'étend d'Est en Ouest sur 30 km et du Nord au Sud sur 40 km. La commune de Fara est distante de 52 km de Boromo, chef-lieu de la province, 188 km de Dédougou chef-lieu de la région et de 182 km de Ouagadougou la capitale.

Fara est limitée :

- à l'Est par la commune de Silli (Sissili) ;
- à l'Ouest par les communes de Koti (Tuy) et de Dano (Ioba) ;
- au Nord par les communes de Poura et de Boromo ;
- au Sud par les communes de Koper (Ioba) et de Niabouri (Sissili).

La commune est accessible en toute saison par l'axe Ouaga-Bobo par un virage à gauche au PK 150 au point appelé « carrefour » en empruntant la Route Régionale (RR) 11. À l'intérieur de la commune, les principales voies sont : la route départementale RD 128 reliant la RR 11 à la commune de Niabouri et la route départementale RD 125 reliant la RR 11 à partir de Fara centre à la commune de Silly. Cependant, la majeure partie des villages reste inaccessible surtout en saison hivernale. Aussi, la route régionale (RR11) qui relie la commune à la route nationale (RN1) demeure parfois impraticable en hivernage.

L'état des routes ne favorise pas les échanges commerciaux entre les différents villages ; ce qui handicape le développement économique local. Si l'état du réseau routier constitue un frein à la promotion du développement de la commune, la situation géographique de la commune dans la zone sud soudanienne lui confère par contre des facteurs agro-climatiques favorables au développement des activités agro-sylvo-pastorales. Cela constitue une opportunité pour la dynamisation de son économie locale. Sa proximité à la commune urbaine de Boromo favorise également les échanges commerciaux. Ce qui permet aussi le renforcement du développement économique local.

2.2.Situation administrative

Fara est une commune rurale dirigée par un maire élu à l'issue des élections municipales de 2016. Le maire est le chef de l'administration communale. Il administre à ce titre, toutes les affaires du ressort communal et organise les services à caractère administratif et commercial aux fins de sauvegarder les intérêts de la commune. Le maire joue également son rôle d'officier d'état civil et de police judiciaire.

Le territoire communal coïncide avec celui du département, à la tête duquel est nommé un préfet. Le préfet, représentant de l'État, assume les responsabilités administratives vis-à-vis des services techniques déconcentrés dans le département. Il assume aussi la fonction du président du tribunal départemental de Fara. Par ailleurs, chaque village de la commune a mis en place un Conseil Villageois de Développement (CVD). Cette structure villageoise qui joue

le rôle d'interface entre les communautés et la mairie est chargée de coordonner et de mettre en œuvre toutes les actions de développement.

Sur le plan de l'organisation administrative, la commune compte vingt-cinq (25) villages administratifs dont Fara est le chef-lieu.

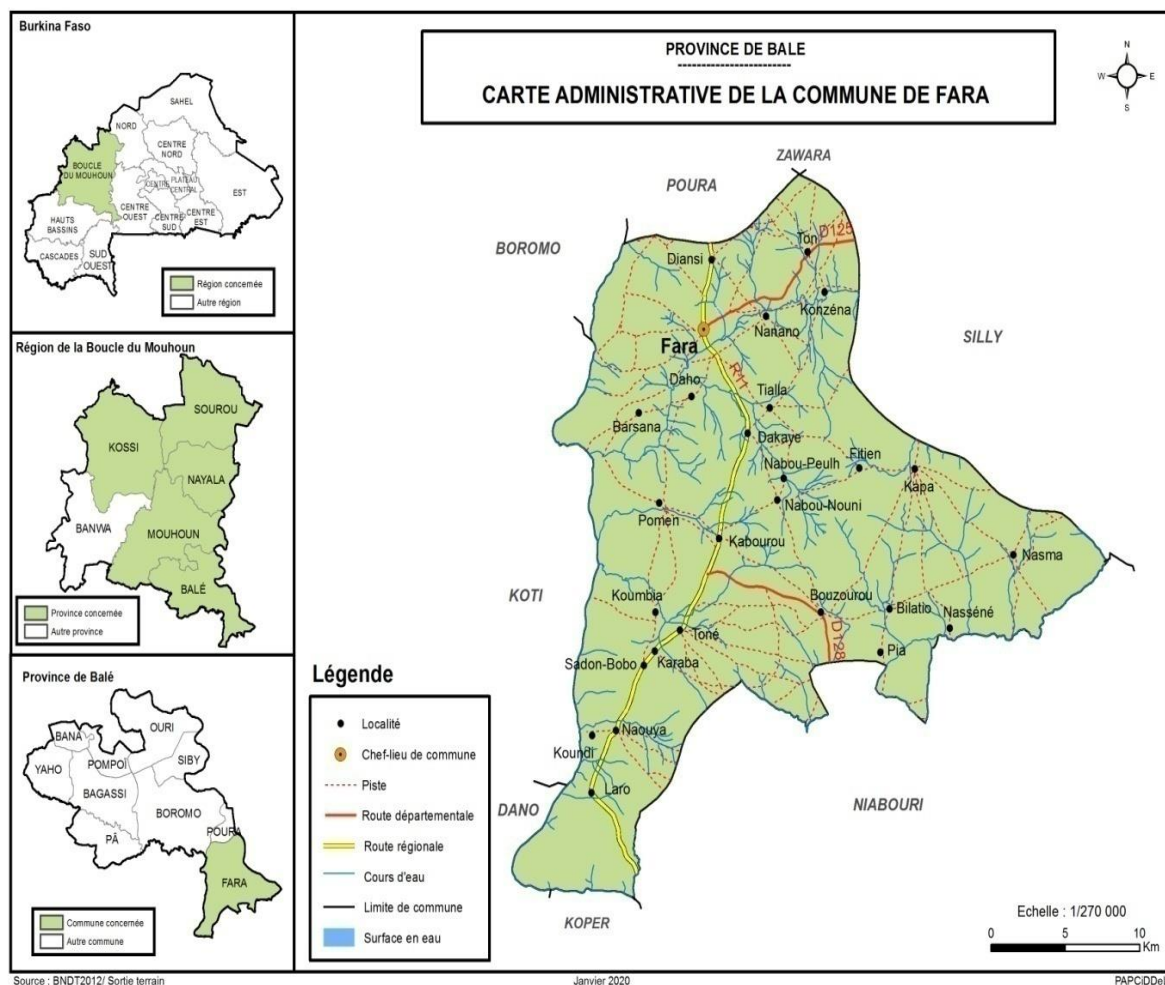
Tableau 1 Liste des villages de la commune et leur distance avec le chef-lieu

Villages	<i>Distance par rapport au chef-lieu (km)de la commune</i>	Villages	<i>Distance par rapport au chef-lieu (km)de la commune</i>
01 BILATIO	25	14 NABOU-NOUNI	09
02 BOUZOUROU	21	15 NABOU_PEULH	10
03 DAHO	05	16 NANANO	05
04 DAKAYES	07	17 NAOUYA	26
05 DIANSI	04	18 NASMA	31
06 FARA	00	19 NASSENE	29
07 FITIEN	19	20 POMAIN	09
08 KABOUROU	12	21 SADON-BOBO	22
09 KAPA	23	22 TIALLA	06
10 KARBA	20	23 TON	10
11 KONZENA	12	24 TONE	20
12 KOUMBIA	20	25 PIA	
13 LARO	30		

Source : Enquête, EAC, février 2020

La carte ci-dessous indique la localisation de la commune.

Carte 1. Carte administrative de la commune de Fara



3. MILIEU PHYSIQUE

3.1. Relief

La commune de Fara présente un relief assez monotone. Cependant cette monotonie est interrompue par des affleurements de grès parfois fortement escarpés s'étalant du Sud au Nord (Est du village de Nabou). C'est dans cette zone escarpée que se situe le point culminant de la commune à 400 m d'altitude. Les altitudes s'estompent progressivement au fur et à mesure que l'on descend vers le Sud. Ce relief a donné lieu à de petits cours d'eau qui rendent les pistes inter-villageoises impraticables en hivernage. Cette situation a un impact sur la fréquentation des populations au niveau des centres de santé, l'accès des écoles aux élèves/enseignants en début d'année scolaire et l'écoulement des produits agricoles.

3.2. Géologie et géomorphologie

Le Burkina Faso s'étend sur trois (3) grands ensembles géologiques de l'Ouest africain (Monographies Nationales sur la Diversité biologique du Burkina Faso). Il s'agit du socle précambrien métamorphique et éruptif qui occupe environ les trois quarts du pays ; les couvertures sédimentaires des bordures orientales et nord orientales du bassin de Taoudenni, et celles situées à l'extrémité nord-est des formations de l'Oti. La commune de Fara fait partie du premier ensemble, d'un milliard d'années d'âge moyen. Les roches granitiques qui composent le socle sont donc très anciennes, consolidées et arasées ce qui explique la platitude du relief.

3.3. Climat et changements climatiques

3.3.1. Climat

Le climat, de type soudano sahélier est marqué par le contraste entre une saison sèche de sept mois (octobre à avril) et une saison pluvieuse qui s'étend sur cinq mois (mai à septembre). La saison sèche est marquée par le souffle de l'harmattan, vent sec et frais jusqu'en fin janvier avec des températures basses autour de 18°C, chaud et sec de février à avril avec des températures fortes dépassant 42°C. La saison pluvieuse de mai à septembre, annoncée par la mousson, se caractérise par des températures variant de 25 à 32°C. La pluviométrie est mal répartie dans le temps et dans l'espace. Pour les dix dernières années, la pluviométrie annuelle est présentée dans le tableau ci-dessous :

Figure 1 Relevés pluviométriques des 10 dernières années dans la commune de Fara

Source : ZAT/Fara

La hauteur d'eau moyenne relevée au cours de ces dix dernières années est de 961,78 mm en 60,30 jours. Cette pluviométrie a varié entre 765,24 mm en 55 jours de pluie et 1137,8 mm en 66 jours de pluie soit une amplitude de 372,56 mm. Cette bonne pluviométrie constitue un facteur favorable pour les activités agro-sylvo-pastorale, véritable atout pour la promotion de l'économie locale de la commune.

3.3.2. Changements climatiques

À l'instar des autres communes du Burkina, la commune de Fara subit les aléas des changements climatiques. En effet, on assiste à une pluviométrie certes au-dessus de la moyenne régionale (600 à 800 mm/ an), mais irrégulière dans l'espace et dans le temps occasionnant parfois des poches de sécheresse. En même temps, les pluies sont devenues de plus en plus violentes causant parfois des inondations.

De même, il ressort des concertations que les températures enregistrées dans la commune connaissent une tendance haussière dont les causes sont : la coupe du bois vert, les feux de brousse, l'agriculture extensive, les mauvaises pratiques de cueillette des PFNL, la surexploitation des terres, l'orpaillage avec l'usage incontrôlé des produits chimiques toxiques (mercure, cyanure, etc.). Ces pratiques ont des impacts négatifs sur les ressources naturelles.

En effet, la dégradation du couvert végétal entraîne une accélération de la dynamique érosive. Les sols étant moins bien protégés par le couvert végétal, les formes d'érosion éolienne et hydrique deviennent de plus en plus actives. La conséquence directe est la diminution de la fertilité des sols, la perte rapide et totale des surfaces cultivables, l'accroissement du ruissellement, l'ensablement des cours d'eau, l'aridification et enfin une baisse du niveau des nappes phréatiques. Au niveau de la faune, on assiste à la raréfaction, à l'extinction et à la disparition des espèces sauvages, la migration de certains animaux vers les pays voisins plus giboyeux. Tous ces impacts entraînent une baisse de la productivité et de la production agro-sylvo-pastorale.

Les causes de ces difficultés sont :

- l'absence de stratégie locale d'adaptation aux changements climatiques,
- l'absence de localisation des cibles de l'ODD 13 qui consiste à « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ».

3.4. Hydrographie

Le réseau hydrographique communal est constitué exclusivement par le fleuve Mouhoun et ses affluents. Le Mouhoun coule du Nord au Sud et constitue la frontière occidentale entre la commune de Fara et les provinces du Tuy et du Ioba. La partie Nord de la commune est drainée d'Est en Ouest par le "Sanbayourou", un affluent pérenne du Mouhoun. Les nombreux cours d'eau qu'il draine sur sa rive gauche surtout sont temporaires. Ils s'assèchent en octobre novembre dès que les pluies cessent.

Dans la partie sud de la commune coule le "Kabouti", un autre affluent du Mouhoun. Il draine sur sa rive droite de nombreux cours d'eau temporaires. Les mares, très nombreuses en hivernage, s'assèchent dès que la saison sèche s'installe. La surface en eau occupe 88,4756 ha de la superficie du territoire communal.

L'existence du fleuve Mouhoun et de ces nombreux affluents a permis le développement de la production de la banane. Aussi, les aménagements agricoles réalisés dans les nombreux bas-fonds ont impacté positivement la production rizicole et maraîchère. Cette importante ressource en eau surtout en hivernage permet d'abreuver les animaux. Le réseau hydrographique constitue un atout au développement des activités agro-sylvo-pastorales, ce qui est favorable à la promotion de l'économie locale de la commune. Cependant, cette ressource en eau est soumise à une contamination due aux activités d'orpaillage qui rejettent des produits chimiques toxiques dans les eaux ainsi que l'agriculture qui utilise des pesticides et des herbicides polluant ainsi les eaux. Cela a engendré un ensablement du réseau hydrographique et une diminution des espèces aquatiques.

3.5. Sols

La commune de Fara se situe sur le plateau granitique. Elle est en grande partie couverte de sols peu évolués d'érosion hydrique. Il s'agit essentiellement de sols d'apport alluvial, sablo-

argileux à argilo-sableux, et des sols gravillonnaires. On distingue quatre (4) types de sols dans la commune :

- Dans la partie Est de la commune, le long de la vallée du Mouhoun, s'étalent des sols sablo-argileux. De profondeur variable, leur valeur agronomique est moyenne.
- Au centre de la commune par contre, on a les sols gravillonnaires peu profonds. Souvent associé aux sols argileux dans les dépressions, leur valeur agronomique est assez variable.
- Dans la partie Est de la commune, dominant les sols gravillonnaires sur cuirasse. Leur profondeur aussi bien que leur valeur agronomique sont variables.
- À l'extrême Sud, les sols hydromorphes s'étalent sur de faibles étendues. Ils sont assez profonds et leur valeur agronomique est de moyenne élevée.

Au regard de la valeur agronomique des sols, la commune dispose d'un potentiel en terres agricoles. Cela constitue un facteur favorable à la pratique agricole qui demeure la principale activité économique de la commune. Selon la texture du sous-sol de la commune, depuis l'époque coloniale, il est établi qu'il renferme de l'or. En effet, la structure géomorphologique de la région est composée de roches cristallines (*granites, schistes, gneiss, migmatites* et *roches volcano-sédimentaires*).

3.6.Ressources forestières et pâturages

Outre le soutien à l'agriculture et à l'élevage, les ressources forestières assurent des fonctions de production et sont au cœur de la vie des populations. Elles contribuent à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la malnutrition grâce aux multiples apports en protéines végétales. En plus, les formations forestières font partie des éléments constitutifs des écosystèmes et à ce titre, elles jouent un rôle important dans le maintien des grands équilibres socio-écologiques et des fonctions socio culturelles. Enfin, les ressources forestières participent à la lutte contre le réchauffement climatique à travers la séquestration du carbone. La végétation de la commune de Fara est composée de savane arbustive à arborée et de savane arborée à boisée avec une forêt-galerie le long des cours d'eau. Les espèces couramment rencontrées sont très variées.

Dans la strate arborée du territoire communal, l'on rencontre *Butyrospermumparkii*, *Parkiabiglobosa*, *Lanneamicrocarpa*, *Terminaliamacroptera*, *Annogeissusleocarpus*, *Sterculiaseticeta*, *Sclerocaryabirrea*, *Tamarindusindica*, *Burkiaafricana*, *Khaya senegalensis*, *Faidherbia albida*, etc. Les principales espèces de bas-fonds sont : *Ficus gnafalocarpa*, *Ficus plathyphyla* et *Mitragynainermis*.

La strate arbustive du territoire communal, les espèces rencontrées sont : *Combretummicranthum*, *Combretum glutinosum*, *Combretumnigricans*, *Acacia macrostachya*, *Terminaliaavicennioïdes*, *Butyrospermumparkii*, *Guiera senegalensis*, *Anona senegalensis*, *Maytenus senegalensis*, *Balanites aegyptiaca*, *Ximenia americana*, *Lanneaacida*, *Acacia sieberina*, *Acacia nilotica*.

Au niveau de la strate herbacée, on retrouve : *Andropogon gayanus*, *Loudetiasuperba*, etc.

La commune présente donc un potentiel ligneux et non ligneux appréciables. Ces ressources sont exploitées pour les besoins de la pharmacopée, de bois de chauffe et d'œuvre ainsi que la transformation des PFNL. Cependant, certaines espèces végétales sont menacées de

disparition. Il s'agit de *Vitex doniania*, *Bombax costatum*, *Pterocarpus erinaceus*, *Khayasenegalensis*, *Accaciaalbida* et *Afzeliaafricana* à cause de certaines pratiques négatives.

Pour freiner la dégradation des ressources forestières, les services techniques proposent les actions suivantes : la création de forêts communales, villageoises, inter villageoises et de bosquets, la sensibilisation des populations sur les effets néfastes sur l'environnement et l'importance de l'environnement, la mécanisation de l'agriculture pour réduire les défriches anarchiques, une forte subvention du prix du gaz afin de le rendre accessible au plus grand nombre et une forte Implication des autorités communales sur les questions environnementales.

On note l'existence de pépiniéristes dans la commune.

Tableau 2 Nombre de pépiniéristes et de plants produits

Localité	Nbre de pépinières existantes	Nbre de plants produits
Fara	02	14620
Pomen	01	4800
Tialla	01	2800
Ton	01	1200

Source : Service environnement FARA

Le revenu annuel moyen d'un pépiniériste dans la Commune est estimé à 400.000 FCFA/an.

La diversité des PFNL constitue un facteur favorable au développement de l'économie locale avec la définition d'une meilleure stratégie de leur promotion. Cette stratégie permettra l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire et la création des emplois pour les femmes et les jeunes dans la commune. Cela concourt à l'atteinte de la première cible de l'ODD 2 qui est « D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, aient accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante ». Elle contribue aussi à l'atteinte de l'ODD 1 qui vise à « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde d'ici 2030 » par l'application du crédit carbone.

Cependant, les effets de la dégradation du potentiel en ressources forestières de la commune s'observent à travers :

- la coupe abusive du bois à usage domestique ;
- l'extension des champs (nouvelles défriches, usage des herbicides);
- l'orpaillage avec l'usage des produits chimiques toxiques et la destruction du couvert végétal.

Les causes de ces effets négatifs sur la gestion pérenne des ressources forestières se trouvent dans l'absence de :

- stratégies locale de gestion durable des ressources forestières ;
- stratégies de la capture du crédit carbone ;
- la localisation des cibles de l'ODD 15 qui visent à « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ».

3.7.Ressources fauniques

Le caractère varié de la végétation de la commune de Fara lui confère d'importantes ressources fauniques diversifiées. Cette ressource faunique est constituée en grande partie de petits gibiers : antilopes, lièvres, rats, écureuils, hyène, phacochère, etc. et de grands mammifères d'Afrique de l'Ouest dont l'éléphant qui est une espèce protégée, le lion, la panthère, etc. On y trouve également une importante faune aviaire constituée de francolins, de pintades, d'hérons et d'éperviers, etc. Le développement de l'orpaillage, l'extension des zones cultivées, les feux de brousse et les changements climatiques ont contribué à dégrader l'habitat de la faune réduisant ainsi leur quiétude d'où la migration de certaines espèces vers des zones plus sûres. À cela s'ajoute le braconnage dont les auteurs ne respectent pas la réglementation en matière de chasse. Toutes ces actions contribuent à la diminution de la faune. Pour préserver et développer cette ressource faunique, les services compétents ont entrepris des actions d'éducation et de sensibilisation des populations en matière de gestion de la faune. Les exploitants ont été particulièrement associés à la gestion des ressources fauniques avec la mise en place dans les villages d'associations de chasseurs.

3.8.Conclusion partielle sur l'analyse de la situation géographique et du milieu physique

Au regard des données collectées au niveau des structures techniques et des populations au cours des interactions dans les villages, le milieu physique présente des facteurs favorables et défavorables pour le développement de la commune.

Au titre des facteurs favorables, on note :

- *l'existence de potentialités agro-climatiques suffisantes pour promouvoir le développement local : la commune de Fara dispose de ressources naturelles diversifiées dont l'exploitation judicieuse pourrait créer des emplois et des richesses. Il s'agit essentiellement de potentialités agro-climatiques liées à la terre et à l'eau. En effet, la commune enregistre en moyen 961,78 mm/an. Le nombre moyen de jours de pluies est 61. Elle dispose aussi d'un réseau hydrographique assez important avec la présence du fleuve « Mouhoun ».*
- *l'existence d'une diversité d'espèces végétales: la commune dispose d'une diversité de produits forestiers non ligneux et d'espèces médicinales dont la promotion contribue à la création d'emplois au profit des jeunes et des femmes puis à la promotion de la pharmacopée,*
- *la proximité avec la ville de Boromo qui favorise les échanges commerciaux,*
- *l'existence d'un potentiel en ressources fauniques.*

Au titre des facteurs défavorables, on note :

- *la dégradation progressive des potentialités naturelles de la commune à cause de l'intensification des diverses menaces telles que la récession climatique, la forte pression exercée sur les ressources naturelles, les mauvaises pratiques de l'exploitation artisanale de l'or, etc.*
- *le mauvais état des voies de transport entre les différents villages et avec la ville de Boromo,*
- *l'absence de stratégies locales formelles relatives à la gestion pérenne des potentialités naturelles de la commune.*

Ainsi, en matière de développement en lien avec le milieu physique, on peut déduire des analyses faites que le principal problème de la commune est sa ***faible capacité à gérer durablement et à valoriser son potentiel naturel au profit de son développement.***

Les effets de ces problèmes selon les données collectées et traitées s'observent à plusieurs niveaux tels :

- la restriction et la dégradation des terres utiles aux activités agro-sylvo-pastorales ;
- la baisse de la fertilité des sols ;
- la pollution des terres agricoles et des plans d'eaux ;
- l'ensablement du réseau hydrographique ;
- la forte pression foncière ;
- la dégradation des conditions climatiques.

Les causes de ce problème sont de plusieurs ordres. Au nombre de celles-ci on peut retenir :

- l'absence de stratégies consensuelles et formelles qui régissent les conditions d'accès et d'utilisation des ressources naturelles ;
- l'absence de localisation des cibles de l'ODD 15 axé sur « la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres et leur exploitation durable ; la gestion durable des forêts, la lutte contre la désertification, l'enrayement et l'inversement du processus de dégradation des sols et la mise à fin à l'appauvrissement de la biodiversité ».
- la méconnaissance et/ou la faible maîtrise des techniques d'exploitation et de gestion durable des ressources naturelles par les différents acteurs locaux.

4. MILIEU HUMAIN

4.1.État et dynamique démographique

Sur la base des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2006, la population de la commune était estimée à 37167 habitants répartis dans 6 012 ménages. Selon les projections démographiques des communes du Burkina-Faso de 2007 à 2020 réalisée par l'INSD, la population de la commune de Fara a atteint en 2020, 55 622 habitants. De 2006 à 2020, la commune est passée de 37 167 habitants à 55 622 habitants soit une augmentation de 18 455 habitants. Cette population est constituée de 26 654 hommes et 28 968 femmes représentant respectivement 47,92% et 52,08 de la population communale.

L'estimation de la population de la commune de 2020 à 2024 réalisée sur la base du taux de croissance moyen (2,4%) de la province des Balé se présente comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 3 Projection de la population de la commune de 2020 à 2024

Année	Hommes		Femmes		Total
	Effectifs	%	Effectifs	%	
2020	26 654	47,92 %	28 968	52,08%	55 622
2021	27 700	47,66%	30 418	52,34%	58 118
2022	28 364	47,66%	31 149	52,34%	59 513
2023	29 045	47,66%	31 896	52,34%	60 941
2024	29 742	47,66%	32 662	52,34%	62 404

Source : RGPH 2006 et Projections de populations (EAC février 2020).

Au regard des données du tableau ci-dessus, avec un taux d'accroissement annuel estimé à 2,4% (INSD, 2006), la population communale sera de 62 404habitants en 2024 dont 32 662 femmes et 29 742 hommes. Une telle évolution aura des conséquences telles que :

- la pression sur les ressources naturelles ; en effet, la forte jeunesse de la population augmentera le besoin en terres pour la conduite des activités de production agro-sylvo-pastorale ;
- l'augmentation de la demande dans le domaine de l'éducation et de la santé qui va nécessiter la réalisation et l'équipement d'infrastructures éducatives et sanitaires supplémentaires et des recrutements de personnels éducatifs ;
- la nécessité d'accroître le nombre des infrastructures hydrauliques (forages, AEPS, extension de réseau d'adduction et des branchements privés) pour la satisfaction des besoins d'approvisionnement en eau potable ;
- la diminution de la capacité d'épargne et le revenu de la population active dont les charges sont devenues plus importantes ;
- l'augmentation des dépenses des ménages et le risque d'accroissement de la pauvreté.

4.2.Répartition spatiale de la population de la commune en 2020

En 2020, la répartition spatiale de la population de la commune de Fara montre que les villages les plus peuplés sont Kabourou, Laro, Toné, Bouzourou et l'agglomération de Fara représentant respectivement 10,64% ; 8,19% ; 7,25% ; 7,09 % et 6,92% de la population communale. Les moins peuplés demeurent Kapa, Nasma et Nabou-Peulh occupant respectivement 0,76% ; 1, 10% et 1,12% de la population communale.

Tableau 4 Répartition spatiale de la population de la population en 2020

Villages	Populations en 2006	Populations en 2020	% par rapport à la population communale
01 BILATIO	1.012	1 545	2,72
02 BOUZOUROU	2636	4 025	7,09
03 DAHO	1444	2 205	3,88
04 DAKAYES	1630	2 489	4,38
05 DIANSI	1524	2 327	4,10
06 FARA	2572	3 928	6,92
07 FITIEN	640	977	1,72
08 KABOUROU	3958	6 044	10,64
09 KAPA	283	432	0,76
10 KARBA	1281	1 956	3,44
11 KONZENA	360	550	0,96
12 KOUMBIA	682	1 041	1,83
13 LARO	3047	4 653	8,19
14 NABOU-NOUNI	1902	2 904	5,11
15 NABOU_PEULH	418	638	1,12
16 NANANO	2162	3 301	5,81
17 NAOUYA	1291	1 971	3,47
18 NASMA	409	625	1,10
19 NASSENE	797	1 217	2,14
20 POMAIN	1742	2 660	4,68
21 SADON-BOBO	1322	2 019	3,55
22 TIALLA	790	1 206	2,12
23 TON	2124	3 243	5,71
24 TONE	2698	4 120	7,25
25 PIA	443	676	1,19
Total	37167	56 756	100

Source : Enquête EAC, février 2020

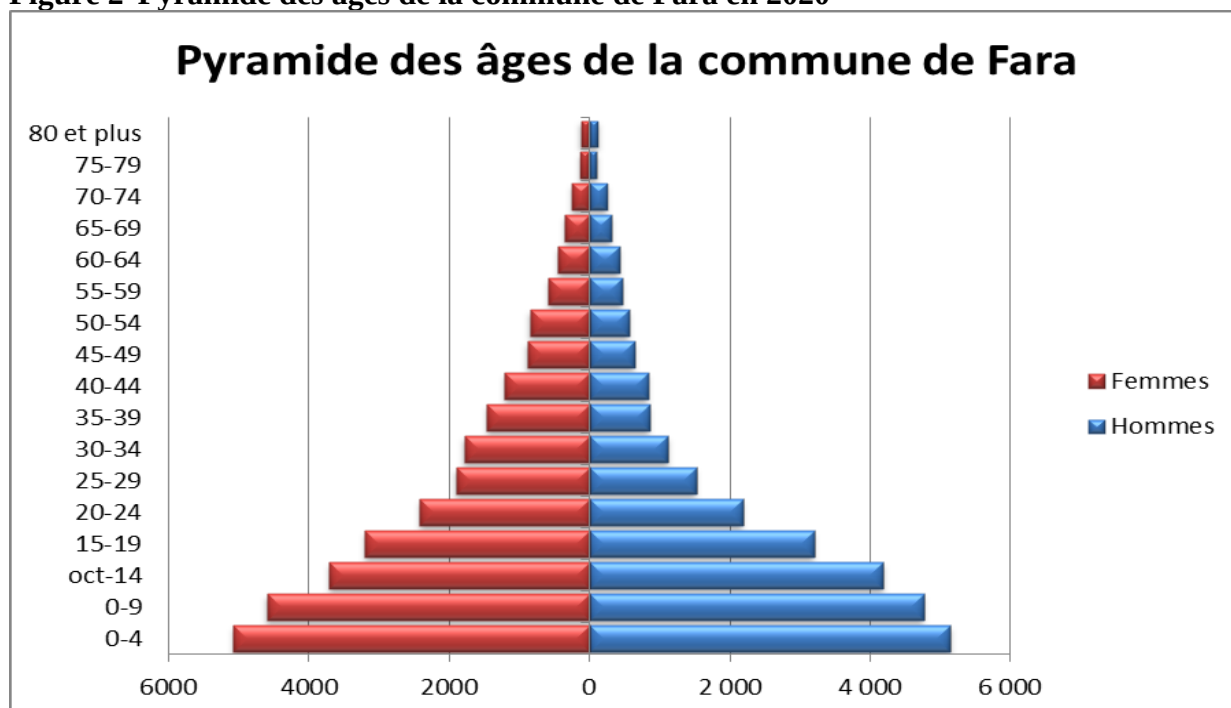
Cette répartition spatiale de la population met en exergue la forte pression exercée sur les terres dans les localités les plus peuplées où il est nécessaire de promouvoir les activités non agricoles pour résorber l'abondante main d'œuvre. Parallèlement, il est important que des mesures soient prises pour déterminer les conditions d'accès et d'exploitation durables des terres dans les villages moins peuplés.

4.3.Structure de la population par sexe et par âge en 2020

En 2006, les femmes représentaient 52,34% contre 47,66% pour les hommes soit 91 hommes pour 100 femmes. Sur une population estimée à 55 622 habitants en 2020, les femmes

représentent 52,08% contre 47,91% pour les hommes. La population de la commune est très jeune, les enfants de zéro à quatorze ans atteignent 49,35% de la population tandis que les jeunes de 15 à 35 ans sont estimés à 17 698 habitants soit 31,81%. Les personnes actives de la commune (15-64 ans) représentent 47,70 % des habitants contre 52,3 % de personnes inactives (0-14 ans et 65 et +). Cette grande jeunesse de la population constitue à court terme un défi majeur pour la commune en termes d'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, alimentation, eau potable, formation professionnelle) et d'emplois. En effet, la commune doit faire face à une pression foncière croissante, à la dégradation des ressources naturelles et à une insuffisance des infrastructures socio collectives. Cependant, elle peut être un atout de capture du dividende démographique si la commune entreprend une bonne stratégie de renforcement du capital humain.

Figure 2 Pyramide des âges de la commune de Fara en 2020



La pyramide par âge et par sexe de la population de la commune de Fara en 2020 présente une base large, ce qui révèle la jeunesse de cette population. En effet, 49,35% de la population a moins de 15 ans. Ensuite, cette pyramide se rétrécit rapidement avec l'âge, traduisant ainsi une forte mortalité. De plus, la forte base de la pyramide par âge de la population lui donne un fort potentiel d'accroissement dans les prochaines années, car la forte proportion d'enfants de moins de 15 ans a de fortes chances d'atteindre l'âge adulte eu égard à la baisse de la mortalité et de procréer à son tour, entretenant ainsi un fort accroissement de la population.

4.4.Dynamique de la population

4.4.1. Taux de fécondité, denatalité, de mortalité¹

¹ L'analyse a été faite sur la base des statistiques démographiques et sociales de région de la Boucle du Mouhoun à cause du manque de données désagrégées au niveau communal.

Selon les résultats de l'INSD, EDSBF-MICS IV 2010, l'indice synthétique de fécondité (ISF) de la Boucle du Mouhoun en 2010 était de 6,8 alors qu'elle était de 6,0 au niveau national. Cet indice de la région est très élevé par rapport à la moyenne nationale. Sur la base des résultats du RGPH 2006, les taux bruts de natalité suivants étaient enregistrés : province des Balé (42,6%) ; région boucle du Mouhoun (45,5%), niveau national (46,0%). Les résultats révèlent que la province des Balé à laquelle est rattachée la commune, a un taux de natalité inférieur non seulement à celui de la région, mais également à celui national.

Concernant le nombre moyen d'enfants nés vivants des femmes de 40-49 ans, en 2010, il était de 7,1 enfants par femme dans la région contre 6,8 enfants par femme au niveau national. Les différents taux de mortalité en 2010 sont contenus ci-dessous :

Tableau 5 Quotients de mortalité infantile, juvénile et infanto –juvénile (‰)

Boucle du Mouhoun	2006	2010
Quotient de mortalité infantile	96,7	69,0
Quotient de mortalité juvénile	60	72
Quotient de mortalité infanto –juvénile	154,2	135,0
Burkina-Faso	2006	2010
Quotient de mortalité infantile	91,7	65,0
Quotient de mortalité juvénile	55	68
Quotient de mortalité infanto –juvénile	141,9	129,0

Source : RGPH et EDS

Le tableau indique que si les quotients de mortalité infantile et infanto –juvénile ont baissé entre 2006 et 2010 tant au niveau régional que national, celui juvénile a plutôt augmenté sur la même période. Les statistiques démographiques et sociales indiquent une forte croissance démographique, car les femmes ont en moyenne encore 7,1 enfants. Cette situation plombe les progrès en matière de développement socioéconomique, la croissance démographique étant un des facteurs qui handicape le développement socioéconomique. Elle ne favorise pas l'atteinte de l'objectif stratégique 2.1 du PNDES qui a été consacré à la « promotion de la santé des populations et à l'accélération de la transition démographique » et de façon spécifique, à la réalisation de l'effet attendu 2.1.3 du PNDES portant sur le processus d'accélération de la transition démographique pour déclencher le dividende démographique ; qui devrait résulter de la baisse rapide de la fécondité et de la mortalité accompagnée par des investissements stratégiques dans le capital humain.

Pour récolter donc les fruits du dividende démographique, certains préalables s'imposent : assurer la transition démographique ; assurer la transformation de la structure par âge de la population ; opérer des investissements stratégiques afin de baisser l'indice de fécondité et obtenir une croissance économique. Des actions sur la santé de la reproduction devront être renforcées pour faire baisser ces différents indicateurs.

4.4.2. Migrations

Du fait de sa relative abondance en ressources naturelles, la commune de Fara constitue une zone d'accueil de migrants à la recherche de terres cultivables, de pâturages et de l'or. L'immigration dans la commune constitue un phénomène important et concerne principalement les mossé qui fuient les zones arides des régions du Centre-Nord, Nord et

Centre-Ouest et les peuhls. Les premiers s'investissent dans les activités agricoles tandis que les seconds exercent dans l'élevage. De plus en plus, on assiste à l'arrivée de populations jeunes dans la commune pour des activités d'orpaillage. Tout en reconnaissant la contribution socio-économique des activités des migrants dans la commune, les populations autochtones émettent des réserves sur la qualité de leur cohabitation avec les allochtones. En effet, les allochtones, surtout les jeunes dont l'activité principale est l'orpaillage, sont accusés d'être à la base de l'insécurité de ces dernières années dans la commune.

À cela s'ajoute la pollution de l'eau du fleuve et de certains points d'eau due à l'utilisation des produits chimiques par les orpailleurs. Si les animaux sont constamment retrouvés morts après s'être abreuvés dans ces eaux, les habitants craignent d'en mourir à petit feu puisque c'est l'eau du fleuve que l'ONEA sert même s'il (ONEA) estime que cela a été traité. Unaniment et avec insistance, les populations en appellent à la diligence des autorités communales au risque de les voir prendre leurs responsabilités, car elles estiment que ces orpailleurs sont de passage alors qu'eux n'auront nulle part où aller lorsque leur localité tombera sous le coup d'une épidémie.

L'émigration est moins importante dans la commune que l'immigration, mais elle constitue un phénomène qui prend de l'ampleur. Comme partout ailleurs, ce sont les jeunes c'est-à-dire les bras valides de la commune qui partent à la recherche de meilleures conditions de vie, car aucun dispositif efficace d'accompagnement n'existe au sein de la commune. Concernant l'émigration interne, les destinations privilégiées des natifs de la commune sont les grandes villes du pays comme Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Banfora. Au titre de l'émigration internationale, ils y vont principalement en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Mali.

La modernisation des différents secteurs d'activités devient un impératif pour la commune en vue de répondre aux besoins croissants surtout des jeunes.

4.5.Conclusion partielle sur l'analyse du milieu humain

La population de la commune est constituée de 52,08% de femmes et 47,92% d'hommes. La projection de la population montre que sa croissance va se poursuivre de façon graduelle pour les cinq (5) ans à venir. Les deux principaux facteurs de cette augmentation de la population sont respectivement la croissance naturelle soutenue par un taux de natalité (4,482%) et un indice de fécondité relativement élevés (6,8), l'arrivée massive des migrants (agro-pasteurs) et d'orpailleurs et les pesanteurs socio-culturels. La population de la commune de Fara se caractérise également par sa jeunesse. Elle représente 31,81% de la population communale en 2020. L'analyse de la structure de la population révèle également que la proportion de la population active (tranche d'âge comprise entre 15 et 64 ans) 47,70% contre 52,3% pour celle inactive (cumul des moins de 15 ans et des plus de 64 ans).

Si l'on considère qu'une proportion importante des jeunes actifs sont des sans-emplois, on peut affirmer que cette dynamique démographique constitue de nos jours un facteur limitant pour la promotion du développement socio-économique de la commune. Cependant cette jeunesse de la population peut être une opportunité pour enclencher le mécanisme de capture du dividende démographique et faire décoller l'économie locale de la commune. Pour se faire, la commune doit mettre l'accent sur :

- la création d'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes ;

- l'éducation et le développement des compétences des jeunes ;
- la santé et le bien-être ;
- le respect des droits des jeunes ;
- l'autonomisation des jeunes et leur participation à la gouvernance des affaires locales.

La promotion de ces actions dans la commune peut contribuer à résorber le principal problème de la commune qui est « la non-prise en compte de façon pertinente des questions de population dans ses stratégies de développement local ». Cette lacune se traduit dans la commune par :

- la non-maitrise de la dynamique démographique ;
- le sous-emploi des jeunes ;
- la pauvreté des populations ;
- etc.

Les causes de ce problème sont de plusieurs ordres et on peut retenir :

- l'absence de politique et de stratégies locales en matière de la maitrise démographique et de valorisation du capital humain pour la capture du dividende démographique;
- l'absence de promotion d'une économie locale soutenue et durable, du bien-être à tous les âges, du plein emploi productif et un travail décent pour tous (ODD 3 et 8).

5. ORGANISATION SOCIALE

5.1.Caractéristiques socioculturelles de la population

Les groupes ethniques que l'on retrouve dans l'ensemble de la commune sont essentiellement les Mossé, les Bwaba/ Bobo, les peulhs, les Gourounsi, les Dafings, les Djans et les Dagara. Les différentes ethnies cohabitent en bonne intelligence. Cependant on enregistre des conflits qui opposent les agriculteurs et les éleveurs, mais aussi entre les autochtones et les allochtones sur des questions foncières. Ces conflits compromettent parfois la cohésion sociale au sein de la communauté.

Les principales langues locales couramment parlées sont le moré, le bwamu, le dioula et le fulfuldé.

En termes de religion, on recense dans la commune par ordre d'importance : l'animisme, l'islam, le catholicisme et le protestantisme.

5.2.Pouvoir traditionnel

La chefferie traditionnelle dans la commune est détenue par un certain nombre de familles et de manière décentralisée au niveau de chaque village. Dans le chef-lieu de la commune (Fara centre), la chefferie est gérée par la famille Zonou qui la transmet de père en fils. Dans les villages, le chef de terre gère le domaine foncier en collaboration avec le chef du village et certains sages. Cette chefferie exclue la couche féminine qui ne peut accéder au trône. Le pouvoir traditionnel contribue à assurer la cohésion sociale qui est une condition nécessaire à la conception et à la mise en œuvre des stratégies et des plans communaux de développement.

5.3.Place et rôle des femmes

Dans la commune, la femme joue plusieurs rôles: assurer la reproduction biologique, la production et l'éducation des enfants etc. Cependant, elle est reléguée au second rang après l'homme, ces différentes fonctions ne sont pas suffisamment reconnues. Elle est exclue du pouvoir et des instances de décision qui touchent la vie de la communauté. En témoigne le nombre de femmes présent dans le conseil municipal de Fara (03/50) environ 06% ce qui est très loin de satisfaire la loi sur le quota genre (30%) de femmes aux postes électifs. Ce nombre est largement insuffisant pour porter la voix des femmes au sein du CM. Les femmes restent faiblement représentées dans la gestion des affaires locales.

Dans le domaine du foncier, la femme n'a pas le droit de propriété sur la terre, mais bénéficie d'un droit d'usufruit, ce qui l'empêche d'investir dans la durée.

Les résultats des interactions avec les femmes font ressortir que leurs tâches quotidiennes (cuisine, corvée d'eau et de bois, etc.) sont des facteurs limitant pour entreprendre des AGR. Cependant, soulignent-elles, des femmes de la commune se sont organisées au sein des associations et des groupements pour mener des activités génératrices de revenus à travers l'agriculture, l'orpaillage, le maraîchage, le petit commerce, l'artisanat, la cueillette et la transformation des PFNL, etc.

Dans le domaine de la cueillette et de la transformation des PFNL, il existe l'association de Walanougébô (environ 80 membres) de Dakaye qui s'est spécialisée dans la transformation du beurre de karité. Une autre association basée à Fara centre s'est spécialisée dans la

transformation de l'arachide en plusieurs produits dérivés dont la dernière innovation est la fabrication du soubala d'arachide.

À Delwala (Konzena), une importante association de femme s'est spécialisée dans la carbonisation du bois (première productrice de charbon de bois de la commune), mais elles travaillent avec des outils archaïques et rencontrent des difficultés pour écouler la production.

On note l'existence de nombreux associations/groupements féminins spécialisés dans la production, la transformation et la commercialisation des produits locaux dans la majorité des villages.

Cependant, ces activités sont peu développées à cause de la faiblesse des moyens financiers (faible accès au crédit), des capacités techniques, des équipements de production, de transformation et de commercialisation. À cela, il faut ajouter l'impraticabilité des voies de la commune, la diminution des terres cultivables du fait des activités minières. Et surtout l'inaccessibilité de la commune en saison des pluies par certains grossistes. Ce qui a pour conséquence, la perte fréquente des productions (surtout périssables).

L'analphabétisme touche plus les femmes, ce qui les rend plus vulnérables dans leurs activités, en plus des pratiques socio culturelles néfastes (*excision, lévirat, mariages forcés, etc.*). Ce sont autant de maux qui entravent leur épanouissement et leur participation au processus de développement de la commune. Toutefois, il faut souligner que le nombre de filles inscrites au niveau de l'enseignement primaire dépasse celui des garçons. En effet, ces trois dernières années scolaires, les filles représentent en moyenne 50,50% du total des inscrits. Cela se justifie par la prise de conscience progressive de la scolarisation des jeunes filles, mais aussi parce que le nombre de filles est plus élevé que celui des garçons.

Or, selon les projections démographiques des communes du Burkina-Faso de 2007 à 2020 réalisées par l'INSD, la population de la commune de Fara a atteint en 2020, 55 622 habitants dont 28 968 femmes soit 52,08%. La question fondamentale que soulèvent ces chiffres est la problématique de la construction d'un développement socioéconomique durable si l'on met de côté plus de la moitié de la population dans les différents processus de développement. Tout en respectant les valeurs culturelles locales, il faudra donner plus d'espace aux femmes dans les cadres et processus de prise de décision qui garantissent leur participation dans le développement de la commune dans le but de réaliser les objectifs de l'Axe 2 du PNDES OS 2.4 EA 2.4.2 à savoir : « les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement » et les cibles de l'ODD 10 qui consistent à « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ».

5.4.Place et rôle des jeunes

Les jeunes de 15-35 ans qui correspondent à la définition du Ministère de la jeunesse représentent 31,81 % de la population de la commune de Fara. Cette frange de la population constitue la principale force productive de la commune. Elle pratique les activités agro-sylvo-pastorales, l'orpaillage, la soudure, la mécanique, la menuiserie et le commerce. Dans le village de Daho, des jeunes organisés en association de pêcheurs, pratiquent la pêche. Cette activité leur est très bénéfique, mais ils manquent de matériels adaptés. Ils plaident pour un renforcement de capacité sur la pratique de la pêche et la dotation en pirogues et filets afin de rendre leurs activités plus efficaces. La faiblesse des capacités techniques, le manque

d'équipements de production, de transformation et de commercialisation, leur faible implication dans les instances de décision sont autant de problèmes qui ont été soulevés lors des animations.

Les jeunes souffrent en réalité du sous-emploi surtout en saison sèche alors ils s'adonnent à l'orpaillage qui comporte beaucoup de risques dû à l'usage de produits toxiques tels que le mercure, le cyanure. Comme la commune de Fara bénéficie de conditions agro climatiques propices aux activités agro-sylvo-pastorales, l'appui des jeunes dans la création de micro entreprises ou d'entreprises rurales s'avère indispensable.

L'appui consistera dans la facilitation à l'accès aux crédits, à la formation professionnelle ; à l'équipement de production, de transformation et de commercialisation ainsi que des débouchés de marché. La réalisation d'aménagements agricoles supplémentaires et la mise à disposition de qualité pour accroître la productivité et la production rizicole et maraîchère fait partie de ces actions. Les jeunes boudent la production de la banane or c'est une filière porteuse donc des actions devront être développées en leur faveur afin de les inciter à s'y investir. Ceci dans l'optique de développer l'employabilité des jeunes de la commune et ainsi contribuer à la lutte contre le sous- emploi et la pauvreté.

5.5.Conclusion partielle sur l'analyse de l'organisation sociale

L'analyse des caractéristiques socio-culturelles montre qu'en dépit de la diversité des langues, des ethnies et de la religion, le niveau de la cohésion sociale demeure satisfaisant. Cependant, la prise en compte du genre dans les stratégies de développement reste toujours une préoccupation. Au regard du rôle que joue le pouvoir traditionnel dans le maintien de la cohésion sociale, il est indispensable que des mesures soient prises dans la conception et la mise en œuvre du plan communal de développement afin de le renforcer et le pérenniser.

6. OCCUPATION ET GESTION DE L'ESPACE

6.1.Occupation et usage des sols

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation de l'espace de la commune rurale en trois zones :

➤ La zone d'habitation

La zone d'habitation correspond à l'unité spatiale composée des concessions, des infrastructures sociales de base et des champs de case. L'habitat est de type dispersé et les maisons de forme circulaire pour la plupart, sont construites en banco, munies d'un toit recouvert de paille. On observe dans certains villages des maisons en forme rectangulaire et à toiture en tôles. Elles sont beaucoup plus remarquées dans les gros villages et le chef-lieu de la commune où l'on rencontre des maisons en matériaux définitifs. La zone d'habitation occupe 0,25% du territoire communal.

➤ La zone de production agro pastorale

L'occupation de l'espace communal par les activités de productions agropastorales est variable selon les villages. Cette occupation est très élevée environ 52,51 % du territoire communal et concerne les cultures irriguées, les cultures pluviales et le territoire agroforestier.

➤ La zone de conservation des ressources naturelles

Les zones de conservation sont constituées par la forêt claire, la forêt-galerie, la savane arborée et la savane arbustive et herbeuse. Ces unités occupent 46,92% du territoire communal

Ces formations végétales naturelles renferment une diversité biologique relativement riche. Les autres unités d'occupation sont constituées des sols nus (érodé, dénudé, cuirasse, etc.) dune et sable et des surfaces en eau. Leur superficie est très marginale à peine 0,25%.

La carte ci-dessous présente l'occupation des terres dans la commune de Fara

Carte 2. Occupation des terres de la commune de Fara

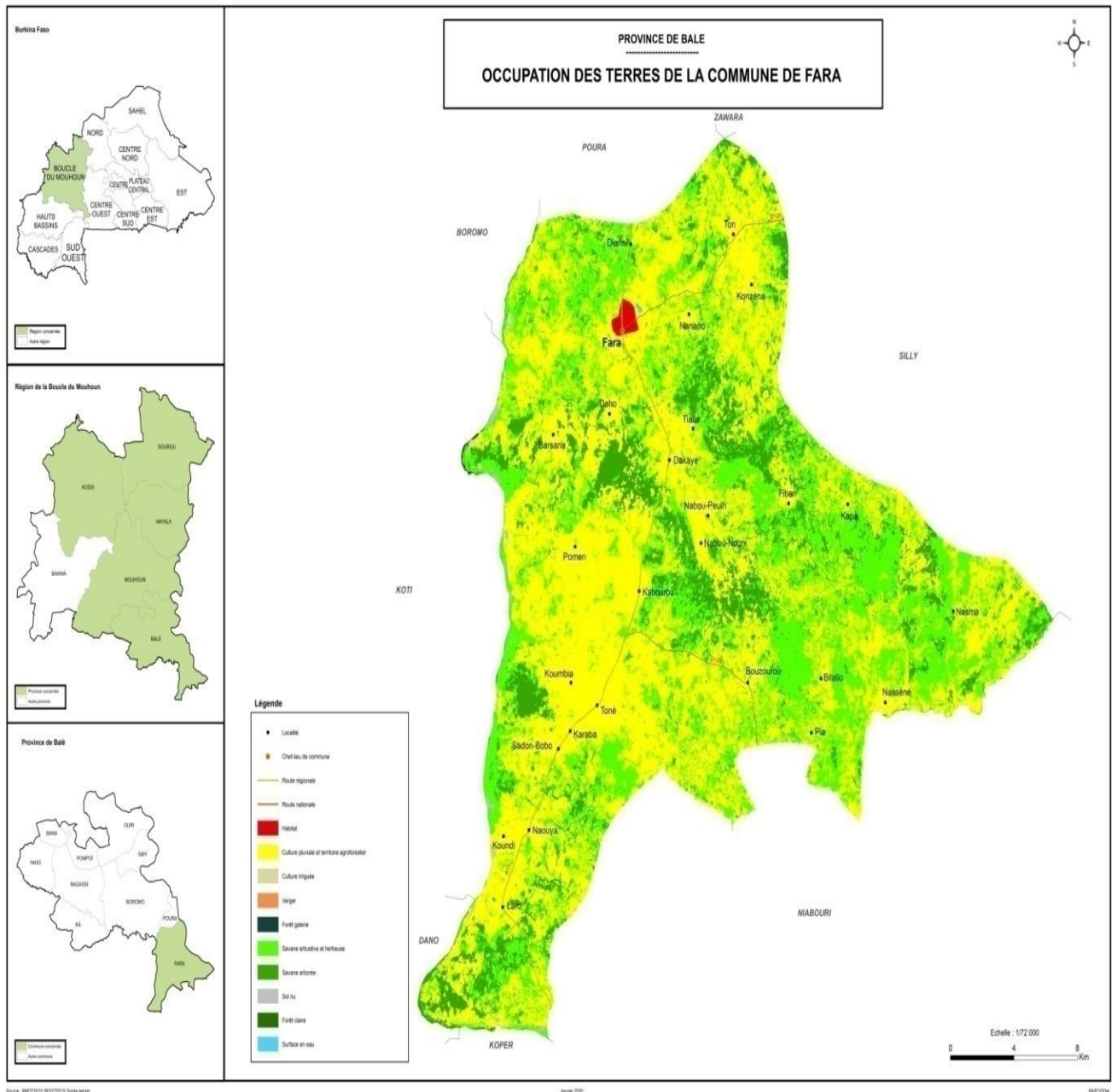


Tableau 6 Superficie des unités d'occupation des terres

Unités	Superficies (ha)	% superficie du territoire communal
Culture irriguée	61,005	0,086
Culture pluviale et territoire agroforestier	37 122,9709	52,43
Forêt claire	0,3799	0,0005
Forêt galerie	15,747	0,022
Habitat	182,2445	0,25
Savane arborée	8 807,6085	12,43
Savane arbustive et herbeuse	24 408,9505	34,47
Sol nu (érodé, dénudé, cuirasse, etc.) dune et sable	95,5481	0,13
Surface en eau	88,4756	0,12
Verger	20,2702	0,02
Total	70 803,2002	100

Source : EAC, février 2020

La carte et le tableau ci-dessus montrent que les cultures pluviales et le territoire agroforestier occupent plus de la moitié du territoire communal soit 52,43 %. Les formations naturelles constituées de savanes arbustive et herbeuse (34,47%) et de savane arborée (12,43%) occupent un peu moins de la moitié de l'espace communal. Les sols nus impropres à toute activité agro-sylvo-pastorale n'occupent que seulement 0,13% du territoire communal; les autres unités ne représentent que des proportions marginales.

6.2.Gestion foncière

La gestion foncière dans la commune est du ressort des premiers habitants c'est-à-dire des populations autochtones. L'accès à la terre se fait de deux (2) façons : elle s'hérite pour les autochtones et est attribuée de façon temporaire ou définitive si l'étranger compte s'y installer définitivement à condition d'en faire la demande auprès du chef de terre. La terre peut aussi faire l'objet de prêt d'exploitation pour celui qui ne compte pas s'établir dans le village.

Les conflits fonciers les plus fréquemment rencontrés sont ceux opposant agriculteurs et éleveurs. Le maire est souvent saisi par des plaignants pour des problèmes fonciers. Il n'existe pas cependant, de dispositif de gestion des conflits/plaintes au sein de la commune. Pour les plaintes et conflits dans la commune, le Maire cherche à cerner les contours du conflit et demande la contribution de ses adjoints, des présidents de commissions permanentes et des chefs coutumiers du village pour trouver de meilleures solutions.

Le mode de gestion du foncier n'est pas performant. Il reste dominé par les pratiques traditionnelles qui ne permettent pas au regard du contexte actuel une sécurisation foncière efficace. Cette situation ne favorise pas la promotion de l'attractivité des investissements. L'absence des structures de gestion alternative des litiges fonciers comme les commissions foncières villageoises, les commissions de conciliation foncière villageoise et celle communale handicape considérablement l'efficacité dans la gestion foncière dans la commune.

7. ÉTAT DES LIEUX DES SECTEURS SOCIAUX

7.1.Éducation

Dans la commune de Fara, l'éducation est constituée de l'enseignement préscolaire, primaire, post-primaire et secondaire.

7.1.1. Enseignement préscolaire

L'enseignement préscolaire dans la commune est assuré par quatre (04) écoles maternelles, dont une école publique et trois écoles privées. Les écoles maternelles privées sont constituées d'une école maternelle catholique, protestante et une dénommée « wendenda ». Elles sont toutes situées dans le secteur 2 de Fara et accueillent des enfants de trois à cinq ans. Elles se composent d'une petite section, d'une moyenne section et d'une grande section. Leur fréquentation n'est pas obligatoire pour les enfants, mais aide à leur éveil. L'offre éducative dans le préscolaire est insuffisante dans la commune. Les écoles maternelles existantes sont non seulement mal réparties à Fara centre, mais rencontrent des difficultés : manque de clôture, absence de matériel de jeux pour les enfants (pour le public), inaccessibilité en début de saison hivernale. Les infrastructures, le matériel didactique et le personnel enseignant sont également insuffisants.

Au demeurant, il serait opportun de promouvoir l'investissement (public et privé) dans ce domaine auprès des opérateurs locaux et/ou extérieurs afin de pallier la mauvaise répartition spatiale de ces écoles et aussi satisfaire la demande, car nombre de parents au regard de la distance, optent de ne pas y inscrire leurs enfants.

7.1.2. Enseignement primaire

La situation de l'offre de l'enseignement primaire est analysée du point de vue des infrastructures scolaires, du personnel enseignant, de l'effectif des élèves dans les classes, ainsi que leurs rendements scolaires. La commune dispose d'une circonscription éducative de base située au chef-lieu de la commune.

L'offre en matière d'infrastructures scolaires de la commune se compose de trente-cinq (35) écoles publiques, trois (03) écoles privées et une (01) école franco-arabe.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu synoptique des infrastructures éducatives dans la commune.

Tableau 7 Situation des écoles primaires communales

Écoles		Statut	Localisation (village)	Nb de salles de classes fonctionnelles	ÉTAT DES INFRASTRUCTURES																	
					Logements			Latrines			Cantine/Magasin			Forage			Poste d'eau			Lave-main		
					B	P	M	B	P	M	B	P	M	B	P	M	B	P	M	B	P	M
1	Bakporé	Public	Bakporé	3				02			01										03	

Plan de Développement de la Commune Rurale de Fara

	Bilatio	Public	Bilatio	3	01	01		04			01								03	
	Bouzourou	Public	Bouzourou	6	03			03			01								05	
	Dakayes	Public	Dakayes	3		01		02				01							03	
	Daho	Public	Daho	3				02			01								03	
	Diensi	Public	Diensi	2															01	
	Fara A	Public	Fara	6	06			04			01			01					06	
	Fara B	Public	Fara	6				06				01					01		06	
	Fara C	Public	Fara	3				06			01			01					03	
	Fara D	Public	Fara	3				02				01							03	
	Fara sect4	Public	Fara	6				01					01						06	
	Fara sect5	Public	Fara	3				03			01								03	
	Faso djigui	Public	Faso djigui	3	03			06			01			01					03	
	Fitien	Public	Fitien	3	01	02		03			01								03	
	Kabourou A	Public	Kabourou	6	04	02		06			01			01					06	
	Kabourou B	Public	Kabourou	5				02			01								04	
	Kapa	Public	Kapa	3	01	01		06				01		01					03	
	Karaba	Public	Karaba	3	03			06			01								03	
	Konzéna	Public	Konzéna	3	01			03			01								03	
	Koumbia	Public	Koumbia	4	02	02		02				01							04	
	Laro A	Public	Laro A	6	04			06			01			01					06	
	Laro B	Public	Laro B	3	02			04			01								03	
	Nabou A	Public	Nabou	6	03		01	03			01								06	
	Nabou B	Public	Nabou	3				03											03	
	Nanano	Public	Nanano	6	01			06			01								04	
	Naouya	Public	Naouya	6		01				03			01		01				03	
	Nasma	Public	Nasma	3	02			01				01							03	
	Nasséné	Public	Nasséné	3	02			03			01			01					03	
	Pia	Public	Pia	3		01						01							03	
	Pomen	Public	Pomen	3	01	02		06				01		01					03	
	Sadon bobo	Public	Sadon bobo	3	01			04			01			01					03	
	Tialla	Public	Tialla	4	01			03			01			01					03	

Plan de Développement de la Commune Rurale de Fara

	Ton	Public	Ton	6	03			07			01			01						06	
	Toné A	Public	Toné	6	05			06			01			01						06	
	Toné B	Public	Toné	4				04			01									03	
	Charles Foyer	Privé	Fara	6				04			01			01							
	Maranatha	Privé	Fara	6				02			01					01					
	Wendsongda	Privé	Fara	3				02				01									
	Franco arabe	Privé	Fara	6				02			01										
	TOTAL			163	50	13	01	135			26	09		13	01		02			132	

Source : CEB/Fara

L'analyse des données du tableau ci-dessus fait ressortir 39 écoles dont 14 écoles à 06 classes, 01 école à 05 classes, 03 écoles à 04 classes, 21 écoles à 03 classes et 02 écoles à 02 classes. Les écoles à normaliser représentent donc 65% des écoles de la CEB. Ainsi, pour l'année scolaire 2019-2020, 163 salles de classe sont fonctionnelles dans la commune.

Pour une éducation de qualité, l'existence d'infrastructures annexes est tout aussi importante que les salles de classe. Dans les écoles de la commune, on dénombre 135 latrines en bon état et 03 en mauvais état ; 13 forages fonctionnels, 02 postes d'eau, 132 lave-mains ; 26 cantines scolaires et 09 cantines dans un état passable. Ces chiffres montrent que les infrastructures annexes sont largement insuffisantes.

Partant du principe que chaque école nécessite une source d'eau potable, il revient à la commune d'équiper 24 écoles en point d'eau potable. En outre les cantines qui constituent un pilier important de la fréquentation des écoles et surtout des filles nécessitent également un suivi et approvisionnement régulier et conséquent.

7.1.2.1.Évolution des effectifs

Les effectifs des élèves ont connu une augmentation constante depuis ces cinq dernières années. De même, les inscriptions des filles ont beaucoup progressé depuis l'année scolaire 2017-2018 dépassant celles des garçons. Pour l'année scolaire 2019-2020, les filles représentent 50,50 % des inscrits.

Tableau 8 Évolution des effectifs

Années	Effectifs				
	Total	Garçons	%	Filles	%
2015-2016	7388	3719	50,33	3669	49,67
2016-2017	7791	3903	50,09	3888	49,91
2017-2018	8352	4135	49,50	4217	50,50
2018-2019	8691	4309	49,58	4382	50,42
2019-2020	9770	4838	49,51	4932	50,49

Source : CEB/Fara

Pour l'année scolaire 2019-2020, dans le public, chaque salle de classe de la commune accueille en moyenne 69 élèves, ce qui ne respecte pas la norme nationale qui est de 50 élèves/ classe d'où un besoin de réalisation d'infrastructures scolaires supplémentaires.

De nombreux abandons d'élèves sont enregistrés chaque année dont les raisons évoquées sont le manque de suivi des parents et l'orpaillage qui attire surtout les garçons. Le nombre d'abandon par an se situe entre 200 et 250 élèves et concerne majoritairement les garçons. Pour l'année scolaire 2017-2018, la CEB comptait 172 enseignants dont 67 femmes alors que le public dispose de 142 salles de classe ce qui revient à dire qu'il y'a au moins un enseignant dans chaque classe.

7.1.2.2.Rendements scolaires

Les données relatives aux résultats au CEP de ces cinq (5) dernières années scolaires sont contenues dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 Résultats au CEP des cinq dernières années

Sessions	Présentés			Admis			Taux de réussite		
	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles
2015	1188	565	623	824	408	416	69,36	72,21	66,77
2016	715	327	388	468	249	219	65,45	76,14	56,44
2017	1005	459	546	760	374	386	75,62	81,48	70,7
2018	774	411	363	621	319	302	80,23	83,2	77,62
2019	975	537	438	563	284	279	57,74	63,7	52,89
Moyenne	931,4	459,8	471,6	647,2	326,8	320,4	69,68	75,35	64,88

Source : CEB/Fara

Les taux de réussite au CEP dans la CEB varient en dents de scie d'une année à une autre. Pour la session de 2019, le taux de réussite a été plus bas (**57,74%**) que les sessions précédentes qui ont enregistré au minimum plus de 65% de réussite. Le plus fort taux de réussite de ces cinq dernières sessions a été enregistré à la session de 2018 (**80,23%**). Au niveau des deux sexes, on note que les garçons ont toujours eu des taux de réussite plus élevés que les filles et la raison qui est évoquée susceptible de justifier ces résultats est fondamentalement la charge des travaux ménagers dévolus aux filles, les empêchant ainsi de se consacrer réellement aux études. En effet, la moyenne de ces cinq dernières sessions donne **75,34%** pour les garçons contre **64,88%** pour les filles.

Pour le taux brut de scolarisation, la province des Balé enregistre pour l'année scolaire 2017-2018 : garçons 58,5%, filles 71,3%, ensemble 64,5% contre pour la région : garçons 49,7%, filles 56,6%, ensemble 52,9%. Que ce soit au niveau du taux de réussite au CEP ou du taux brut de scolarisation, il est en deçà de ce qui est attendu d'un système éducatif performant.

Analyse du taux brut de scolarisation au primaire

Dans la période 2015 à 2020, la moyenne du taux brut de scolarisation (TBS) communal est estimée à 32,68%. Le TBS communal le plus élevé (35,59 %) a été observé au cours de l'année 2020. Cependant, le plus faible TBS communal (30,25%) a été enregistré au cours de l'année scolaire 2015 comme le montre le tableau suivant.

Tableau 10 Analyse du taux brut de scolarisation des cinq dernières années

Année	Taux brut de scolarisation			
	Commune	Garçons	Filles	Région
2015	30,25%	29,67%	30,86%	79,90%
2016	31,11%	30,36%	31,89%	82,10%
2017	32,56%	31,40%	33,78%	85,2
2018	33,11%	31,98%	34,30%	86,90%
2019	36,39%	35,12%	37,72%	87,689
Moyenne	32,68%	31,70%	33,71%	83,52%

Source : Estimation du TBS, EAC 2020

L'analyse du contenu du tableau montre qu'au cours de ces cinq dernières années, les TBS de la commune restent très faibles par rapport aux TBS régionaux. Cette faiblesse s'observe aussi selon le sexe. Les TBS des garçons et des filles sont respectivement 31,70% et 33,71%. Ces TBS ne satisfont pas les objectifs nationaux qui sont de scolariser tous les enfants en âge d'aller à l'école.

Au regard du ratio 69 élèves/classe, le TBS moyen 32,68% et des interactions dans les différents villages, on peut conclure que l'enseignement primaire n'est pas performant dans la commune.

Les effets de cette faible performance sont divers. On peut retenir :

- les longues distances parcourues par certains élèves pour se rendre à l'école ;
- le manque d'acte de naissance au profit des élèves ;
- l'insuffisance de salles de classe (25 écoles à normaliser) qui oblige les élèves et les enseignants à travailler dans des conditions précaires ;
- l'approvisionnement tardif des cantines et riz de mauvaise qualité ;
- l'absence de logements d'enseignants (Pia, Bilatio, 3 à Bouzourou, 5 à Naouya, 2 à l'école A de Laro, 1 à l'école B de Laro, Diensi, Daho, 3 à Thon, Nabou A, Nabou B, Tialla, Dakaye et Konzena) ;
- le mauvais état des bâtiments scolaires dû à une mauvaise construction (la terrasse est dégradée, les portes et les murs sont fissurés à Bouzourou, un bâtiment à 3 classes à Bilatio, école de Nasséné, Naouya,) ;
- l'absence de forages (Bouzourou, Bilatio, Pia, école B de Laro, Djifango, Warzana, sect 4, école C de Fara, Bankporé, Diensi, Daho) ;
- le mauvais état des blocs latrines (les dalles des deux blocs latrines de 2 poches de l'école A de Laro sont effondrées. Il en est de même pour le bloc de 3 poches de l'école B de Laro, Bankporé, Djifango, Warzana, secteur 5 ;
- la dotation tardive et insuffisante des fournitures scolaires ;
- l'absence d'un centre de composition au CEP qui oblige les élèves à effectuer de longues distances pour atteindre un centre d'examen (Bouzoulouk) ;
- la faible qualité de l'enseignement (école de Bouzourou n'a eu aucun admis au CEP de 2017, 30% en 2018) ;
- l'insuffisance des tables-bancs (13 table-bancs pour 50 élèves au CP1 à l'école de Naouya),
- les pannes fréquentes des forages. Cela a entraîné l'abandon du jardin scolaire de Naouya)
- le manque de cuisine dans certaines écoles (Naouya, Thon).

Les causes de ces difficultés sont multiples. On note :

- l'absence de stratégies et de structures de gestion des infrastructures scolaires,
- l'insuffisante allocation des ressources financières aux activités de maintenance des infrastructures scolaires,
- l'arrivée tardive et l'insuffisance de l'appui de l'État pour la gestion du domaine éducatif,
- l'absence et/ou le manque de dynamisme des APE/AME,
- l'absence du service des matières transférées à la mairie,
- l'absence de suivi-contrôle des travaux de construction des infrastructures scolaires,
- l'absence de localisation des cibles de l'ODD 4 qui sont « d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie,
- etc.

7.1.3. Enseignement post-primaire et secondaire

L'offre éducative dans le post-primaire et le secondaire dans la commune se compose de onze (11) établissements scolaires dont cinq (05) établissements privés.

Tableau 11 Situation des infrastructures du post-primaire et secondaire

Nom de l'établissement	Localisation	Statut	Nombre de classes	Latrines
CEG de Fara	Secteur 2/Fara	Public	8	4
CEG de Laro	Laro	Public	4	2
Lycée départemental	Secteur 4/Fara	Public	15	
Lycée public	Nabou-Nuni	Public		
Lycée	Fara	Privé		
Lycée	Fara	Privé		

Source : Enquête terrain EAC, février 2020

La commune de Fara compte deux CEG localisés dans le secteur 2 de Fara et à Laro. Le CEG de Laro est constitué d'un bâtiment de 4 salles et d'un bloc latrines de 2 fosses. Celui du secteur 2 de Fara dispose de 8 classes et de quatre latrines qui se révèlent très insuffisantes parce qu'à la récréation les élèves se mettent en rang pour aller faire leur besoin. Il n'existe pas de forage. On note le déficit d'enseignants surtout en Math/PC. Quatre salles de classe supplémentaires ont été construites, mais le manque d'enseignants affectés entrave son bon fonctionnement.

La commune dispose aussi de deux lycées publics situés au secteur n°4 et à Nabou-Nuni et deux lycées privés situés dans la ville de Fara. Le lycée du secteur 4 dispose de 16 classes dont 15 ouvertes. La 16^e classe est presque effondrée et ne doit pas être utilisée par mesure de sécurité. Le bâtiment est dégradé et demande une réhabilitation avec une dotation en mobilier scolaire. On note un manque de clôture, d'éclairage et un déficit d'enseignants (Math, PC surtout). Les établissements sont inaccessibles aux enseignants et aux élèves des villages/hameaux de culture pendant deux à trois semaines en début d'hivernage pour des raisons d'inondation.

Selon les statistiques de la DREPS/BMH, pour l'année scolaire 2017-2018, le post-primaire et le secondaire disposait dans le public de 43 salles de classes contre 28 pour le privé. Concernant les effectifs des élèves, la commune enregistrait dans le public 2286 élèves et 856 dans le privé.

De façon générale, l'offre éducative dans le post-primaire et le secondaire est en dessous de la demande. Pour les différents indicateurs de 2017-2018, ils se présentent comme suit :

Au post-primaire, le taux brut de scolarisation de la province des Balé: garçons 58,5%, filles 71,3%, ensemble 64,5% contre pour la région : garçons 49,7%, filles 56,6% et ensemble 52,9%. Le taux d'achèvement pour la province des Balé : garçons 27,0%, filles 23,6%, ensemble 25,5%. Région : garçons 23,1%, filles 18,8% et ensemble 21,1%.

Au secondaire, le taux brut de scolarisation de la province des Balé : garçons 25,6%, filles 17,7%, ensemble 22,0%. La région enregistrait : garçons : 18,1%, filles 12,8%, ensemble 15,7%. Quant au taux d'achèvement, la province des Balé présentait : garçons 22,2%, filles 12,6%, total 17,8%. Région : garçons 14,7%, filles 8,9%, total 12,0%. Le taux de réussite au

BEPC à la session de 2018 était de 48.0% dont 53.0% pour les garçons et 42,7% pour les filles.

Pour le BAC, on a enregistré à la session de 2018, 40,5% dont 41,4% pour les garçons et 38,5% pour les filles.

Au regard de ces indicateurs, l'enseignement post-primaire et secondaire dans la province des balé à laquelle est rattachée la commune de Fara dans son ensemble est peu performant en témoigne les différents résultats aux examens.

Les difficultés ci-dessous constituent les causes de la contre-performance de l'ensemble du secteur de l'enseignement post primaire et secondaire :

- La concentration des établissements scolaires dans le chef-lieu de la commune ;
- L'insuffisance d'établissements scolaires ;
- L'absence de forage et le manque d'éclairage au CEG de Laro;
- Les effectifs pléthoriques dans les salles classes ;
- Absence d'électricité au lycée départemental ;
- L'insuffisance d'enseignants titulaires (un enseignant en Math/PC au CEG de Laro et au CEG de Fara, un prof d'EPS pour le CEG de Laro, un prof de Math et un prof de PC au Lycée public (sect 4)) ;
- L'éloignement des établissements d'enseignement secondaire (les enfants des villages de Bouzourou, Pia et Bilatio parcourent plus de 9 km pour se rendre à Kabourou, 12 Km pour Toné et 7 Km pour Nabou).

Il convient de noter que les problèmes liés à l'éloignement des écoles post-primaires, le manque de salles de classes qui oblige de facto, la limitation des recrutements, est l'une des causes principales des abandons des élèves justes après le primaire. En effet, ces élèves sont souvent très jeunes et ne peuvent pas parcourir le chemin aller/retour chaque jour pour le collège alors que les parents ne peuvent pas trouver des maisons d'accueils pour eux dans la localité abritant le collège et ne disposent pas aussi de moyens pour les mettre en location. Ceux qui pouvaient aussi opter pour la location sont confrontés à la jeunesse de leurs enfants qui ne souhaitent pas de les laisser vivre seuls en location.

Plusieurs villages, au nom du droit à l'éducation de qualité des enfants et conformément à la proclamation de l'ODD 4 et de l'OS 2.2 de l'Axe 2 du PNDES, invitent les autorités communales, nationales et tous les autres partenaires multilatéraux et bilatéraux à les accompagner dans l'éducation de leurs enfants.

7.2.Santé

La santé constitue un élément capital du développement humain. Depuis 1995, la stratégie nationale en matière de santé est basée sur la recherche de la sécurité sanitaire, par un accès à moindre coût, à des soins médicaux préventifs et curatifs.

Cette stratégie préconisée dans la lettre d'intention de politique de développement humain durable est fondée sur les principes suivants :

- une politique de soins de santé primaires mettant l'accent sur la prévention ;
- un système de co-financement des soins entre les pouvoirs publics et les communautés de base ;

- une véritable décentralisation des formations sanitaires permettant de garantir la participation des populations et la responsabilisation des collectivités locales ;
- un système d'incitation du secteur privé à créer des formations sanitaires et des officines pharmaceutiques.

7.2.1. Offre de santé

Dans la commune de Fara les établissements sanitaires rencontrés sont les CSPS de Fara, Toné, Nabouet Kabourou. Elle dispose également deux centres privés situés à Fara-centre et à Nabou. Un centre médical et un nouveau CSPA sont en cours de construction.

L'accès aux centres sanitaires est à la fois limité par les grandes distances et le mauvais état des voies (surtout en saison des pluies). En effet, le CSPA de Toné couvre les villages de Naouya situé à 7 km, Laro 10 km et autres villages situés au-delà de 5 km, Mais les habitants avouent préférer le CSPA de Kabourou situé plus loin où les prestations et l'accueil semblent meilleurs.

Les villages à proximité de Bouzourou ne disposent pas de centre de santé. Ils font recours au CSPA de Nabou situé à 7 km de Bouzourou, 12 km de Pia, 7 km de Bilatio et à 15 km de Nasséné. Les difficultés dans le domaine sanitaire sont d'abord, le mauvais état des voies d'accès. Il ressort que la voie reliant ces villages au CSPA est en très mauvais état avec la présence d'une colline difficile à traverser avec un malade. « *Si tu remorques une femme en période, elle risque d'accoucher lorsque tu arrives à la colline même en saison sèche.* » On note aussi un manque de personnel au CSPA de Nabou au regard de l'affluence, surtout à la maternité pour les consultations.

Les villages de la grappe de Nabou fréquentent le CSPA et le centre privé de Nabou. Aussi, les populations des villages de la grappe de Fara fréquentent le CSPA et le centre privé.

Tableau 12 Situation des infrastructures sanitaires

Localisation	Infrastructures Existantes	Nombre	État			Villages/quartiers couverts	Distance au village le plus éloigné
			Bon	Passable	Mauvais		
CSPA	Dispensaire	1		x		Dakaye, Dahobila, Tialla, Konzena, Mouhoun II, Ton, Bacporé, Socaf, Barsana, Signonghin, Diens	12km

Plan de Développement de la Commune Rurale de Fara

	Maternité	1		x			
	Dépôt MEG	1	x				
	Logement	1		x			
	Incinérateur	0					
	Forage	1					
	Latrines	1			x		
CSPS Toné	Dispensaire	1	x			Karaba, Koumbia, Sadon-Bobo, Naouya, Laro	13km
	Maternité	1	x				
	Dépôt MEG	1			x		
	Logement	4	x		xxx		
	Incinérateur	1			x		
	Forage	1	x				
	Latrine	2	x		x		
	Dispensaire	1	x				

	Maternité	1	x				
	Dépôt MEG	1	x				
	Logement	3	x			xx	
	Incinérateur	1	1				
	Forage	1				x	
	Latrines	4	xx			xx	
CSPS Nabou	Dispensaire	1				x	SOKROLAYE, BOUZOUROU, PIA, BILATIO, KAPA, FITIEN, NASSENE, NASMA 35km (Nasma)
	Maternité	1			x		
	Dépôt MEG	1	x				
	Logement	2				xx	
	Incinérateur	0					
	Forage	1			x		
	Latrines	2				Xx	

Source : Enquête terrain EAC, février 2020

Sur la base de la référence d'un CSPS pour 5 000 habitants, la commune de Fara qui compte 55 622 habitants en 2020 connaît un grand déficit en offre de santé. En effet, il y a un manque d'au moins 07 CSPS pour répondre à la norme. Si l'on considère les 04 CSPS existants, on a un CSPS pour 13 905 habitants. Cette insuffisance en offre de santé amène les populations à parcourir de longues distances plus de 15 km pour accéder aux soins de santé, ce qui contrevient à la norme en vigueur qui est de 5 km. À cette contrainte, le mauvais état des pistes rurales ou l'enclavement de certains villages pendant l'hivernage font que certains villages sont encore obligés de parcourir des distances supplémentaires pour trouver un autre CSPS que le leur d'où une difficulté supplémentaire.

La construction en cours d'un centre médical (CM) et d'un CSPS viendra accroître l'offre sanitaire, mais il faudra investir beaucoup plus pour respecter les normes en vigueur en matière de santé.

Le matériel et les équipements sont insuffisants pour de meilleures conditions de travail et une prise en charge des besoins en matière de santé. Et ils sont majoritairement en mauvais état. Le personnel des formations sanitaires de la commune est décliné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13 Personnel des formations sanitaires

CSPS	Fara centre	Toné	Kabourou	Nabou	Totaux
Infirmier diplômé d'État	4	2	1	3	10
Sage-femme d'État	2	1			3
Infirmier breveté	2				2
Accoucheuse brevetée			1		1
Accoucheuse auxiliaire	3				3
Agent itinérant de santé	1		1		2
Total	12	3	3	3	21

Source : Données CSPS/commune de Fara, février 2020

Selon la norme nationale, il faut au minimum 03 agents dont un infirmier diplômé d'État (IDE) ou un infirmier breveté (IB), une accoucheuse auxiliaire (AA) et un agent itinérant de santé (AIS) dans une formation sanitaire. Dans les centres de santé de Fara, cette norme est respectée. En 2020, la commune compte dix (10) IDE pour 55 622 habitants soit un ratio de 5 562 habitants/ IDE. Ce ratio reste supérieur à la norme nationale de 5000 habitants par IDE. Le personnel présent est alors largement insuffisant pour répondre aux besoins de soins de santé des populations. Ainsi, la charge de travail est trop importante d'où quelques problèmes d'accueil soulevés par les populations.

7.2.2. Pathologies fréquemment rencontrées

Les pathologies les plus fréquemment rencontrées dans les formations sanitaires sont contenues dans le tableau ci-dessous

Tableau 14 Pathologies fréquemment rencontrées

Pathologies fréquemment rencontrées	Personnes les plus touchées	Période	Raisons explicatives
Paludisme simple	Enfants	Juillet-Octobre	Hygiène, Assainissement
IRA	Enfants	Novembre-Février	Harmattan
Plaie	Jeunes	Continue	
Affection de la peau	Enfants	Continue	Hygiène
Malnutrition	Enfants	Continue	Pauvreté
Paludisme grave	Enfants	Juillet-Octobre	Hygiène, Assainissement
Maladie diarrhéique	Enfants	Continue	Hygiène, Assainissement
UGD	Adultes	Continue	Alimentaire
IST	Adolescent	Continue	Comportement
AVP	Adultes	Continue	Non-respect du code
Arthrose	Personnes	Agées	Vieillesse

Source : Enquête terrain EAC, février 2020

Le paludisme est la première cause de consultation et les enfants sont les plus touchés. L'hygiène et l'assainissement sont à l'origine de la plupart de ces maladies. En matière de consultation prénatale, le CSPS de Toné atteint 85 % tandis que celui de Kabourou est estimé

à 72 %. Cependant, la situation nutritionnelle de la population en particulier des femmes et des enfants est mauvaise.

Compte tenu du nombre d'habitants par CSPS (13 905), le rayon d'action des CSPS (largement supérieur à 5 km), du ratio habitant/ IDE (5 562 habitants pour un IDE) et des données collectées auprès de la population locale, l'offre sanitaire de qualité n'est pas réalisée dans la commune de Fara. Le secteur de la santé est confronté à de nombreuses difficultés dont les plus importantes sont les suivantes :

- Insuffisance d'infrastructures sanitaires ;
- Eloignement et le mauvais état des voies d'accès ;
- Ruptures fréquentes en médicaments due au retard de remboursement de la gratuité ;
- Manque de matériels médicotechniques notamment les boîtes d'accouchement, les nœse-personnes, les tables d'accouchement de qualité,
- Absence de moto fonctionnelle pour les activités de stratégies avancées, les missions et les supervisions
- Insuffisance du personnel en rapport à la charge du travail (deux sages-femmes par exemple pour recevoir près de 100 femmes par jours) ;
- Absence de source d'éclairage suffisante pour une prise en charge de qualité ;
- Manque d'ambulance communale pour l'évacuation des malades graves ;
- Dégradation des infrastructures sanitaires ;
- Manque d'assainissement dans les formations sanitaires ;
- Absence de clôture ;
- Insuffisance d'équipements d'hospitalisation ;
- Absence d'incinérateur dans les CSPS ;
- Difficulté d'évacuation des toilettes au niveau de la maternité de Fara ;
- Manque de produit au niveau du laboratoire du CSPS de Fara ;
- Absence de morgue ;
- Absence d'incinérateur dans les CSPS ;
- Manque de cuisine au CSPS de Fara ;
- Manque de consommable au niveau du laboratoire du CSPS de Fara ;

Les causes de ce problème sont multiples. Ce sont :

- l'absence de stratégies de gestion des infrastructures sanitaires,
- l'insuffisante allocation des ressources financières aux activités de fourniture de service de santé,
- l'absence et/ou le manque de dynamisme des COGES,
- l'appauvrissement des budgets des COGES dû à l'application de la politique de la gratuité des soins,
- l'absence du service des matières transférées à la mairie,
- l'absence de localisation des cibles de l'ODD 3 qui sont de « permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ».

Pour réaliser l'ODD 3 et l'Axe 2, OS2.1 du PNDES, la mise aux normes en termes de couverture en infrastructures sanitaire, en personnel soignant, en équipement et en approvisionnement de médicaments et de consommables médicaux s'avère indispensable.

7.2.3. Affection à VIH/SIDA dans la commune

La population est consciente de l'existence du VIH/Sida dans la commune grâce aux sensibilisations menées par les comités villageois mis en place au niveau des villages. Le CSPS de Fara a décelé courant 2012 : 18 femmes séropositives sur 1089 femmes enceintes

dépistées parmi lesquelles 03 ont un suivi régulier et sous traitement ARV ; le reste étant considéré comme perdu de vue. En 2013, les données actuellement disponibles font état de 09 femmes séropositives dont 02 ont accouchées sont sous traitement ARV ainsi que leur nouveau-né.

Ces dernières années, avec le boom de l'orpaillage dans la commune, les migrants et la frange jeune de la population sont exposés à l'infection à VIH/SIDA. En effet, se développe une forme de prostitution à laquelle s'adonnent les jeunes filles et les orpailleurs. Il est donc impératif de renforcer la sensibilisation sur la santé de la reproduction, le VIH/SIDA et la responsabilité sexuelle à l'endroit surtout des travailleurs du sexe, des orpailleurs, des jeunes et de la population entière.

7.3.Eau potable et assainissement

7.3.1. Eau potable

L'offre en eau potable de la commune de Fara est constituée de six (06) châteaux d'eau reliés à 19 bornes fontaines qui desservent le chef-lieu de la commune plus quelques villages, des forages et des puits busés. Concernant l'eau courante servie par l'ONEA, la population note les coupures intempestives d'eau et sa mauvaise qualité. En effet, il est reproché aux orpailleurs la pollution de l'eau du fleuve d'où l'ONEA prélève l'eau avec l'utilisation des produits chimiques toxiques entrant dans l'extraction de l'or. De ce fait, la population s'inquiète pour sa santé même si les services de l'ONEA tentent de les rassurer sur la qualité de l'eau servie. Car fréquemment, des animaux meurent (environ 120 têtes/an) après avoir bu l'eau du fleuve.

Le tableau ci-dessous, présente l'état de la situation de l'eau potable dans la commune.

Tableau 15 État des infrastructures hydrauliques de la commune de Fara

VILLAGES	PUITS A GRAND DIAMÈTRE		FORAGES				AEPS/PEA		Population en 2020
	Abandonnés	Permanents	Abandonnés	Fonctionnels	Pannes	Récents non équipés	Nombre Total	Bornes fonctionnelles	
BILATIO	-	-	-	03	-	-	-	-	1 545
BOUZOUROU	-	-	-	06	-	-	-	-	4 025
DAHO	-	02	-	03	01	01	-	-	2 205
DAKAYE	01	02	-	05	01	-	-	-	2 489
DIANSI	-	-	-	02	-	-	-	-	2 327
FARA	01	12	03	38	-	-	01	04	3 928
FITIEN	-	-	-	03	-	-	-	-	977
KABOUROU	-	03	00	15	01	01	01	05	6 044
KAPA	-	-	-	02	-	-	-	-	432
KARABA	-	04	-	05	-	-	-	-	1 956
KONZENA	-	01	-	01	-	-	-	-	550
KOUMBIA	-	02	00	02	01	-	01	03	1 041
LARO	-	01	-	11	-	-	01	03	4 653
NABOU-NUNI	-	-	-	09	-	-	-	-	2 904
NABOU-Peulh	-	-	-	01	-	-	-	-	638
NANANO	-	01	00	11	-	-	-	-	3 301
NAOUYA	-	02	-	08	-	-	-	-	1 971
NASMA	-	-	--	03	--	-	-	-	625
NASSENE	-	-	-	04	-	-	-	-	1 217
PIA	-	-	-	01					2 660
POMAIN	-	04	-	05	01	01	-	-	2 019
SADON-Bobo	-	02	-	06	01	-	-	-	1 206
TIALLA	-	01	-	03	-	-	-	-	3 243
TON	-	02	-	07	-	-	01	03	4 120
TONE	-	02	-	10	-	-	01	01	676
TOTAL	02	41	04	164	06	03	06	19	56 756

Source : INHO 2017

L'analyse du tableau indique que la commune dispose de 164 forages fonctionnels, 06 forages en panne et 03 récents non équipés ; 06 AEPS/PEA reliés à 19 bornes fontaines ; 41 puits à grand diamètre permanent.

Selon les normes et critères du PN– AEP pour le milieu rural.

- ✓ un forage équipé d'une pompe pour 250 habitants ;
- ✓ un puits moderne pour 300 habitants ;
- ✓ un poste d'eau autonome pour 500 habitants ;
- ✓ une borne fontaine pour 500 habitants ;

Distance à parcourir par l'habitant pour atteindre l'ouvrage

- ✓ moins de 1000 m pour les Points d'Eau Modernes (forages et puits modernes) ;
- ✓ moins de 500 m pour les Bornes Fontaines et les Postes d'Eau Autonome.

Sur la base de ces normes et critères la situation de l'eau dans le milieu rural de la commune est le suivant :

Tableau 16 Situation de la couverture en eau potable

Normes et critères	Un forage équipé d'une pompe pour 300 habitants	Un puits moderne pour 300 habitants	Un poste d'eau autonome pour 500 habitants	Une borne fontaine pour 500 habitants
Nombre d'ouvrages	164	41	19	
Populations desservies estimées	49 200	12 300	9 500	
Total population estimée desservie en eau	71 000			
Total population rurale estimée en 2020	55 622			

Source : Enquête EAC, février 2020

Selon les estimations faites dans le tableau ci-dessus, l'offre en eau potable de la commune est théoriquement réalisée. Les besoins en eau potable de la population sont couverts. Cependant, une inégale répartition des points d'eau a été soulignée. En effet, certains quartiers excentrés dans de nombreux villages sont privés de points d'eau. De même, les hameaux de culture et les zones non loties rattachées à Fara centre sont insuffisamment pourvus en point d'eau. Cette inégale répartition des points d'eau se rencontre dans les villages de Warsana et SOCAF qui ne disposent pas de forage. De ce fait, la population de certains villages (Nasséné, Pia) parcourt plus de 03 km à la recherche de l'eau.

Les forages alimentent à la fois les hommes et les animaux en eau surtout en saison sèche. Cette situation entraîne une surexploitation des ouvrages hydrauliques causant ainsi des pannes récurrentes.

Une analyse au cas par cas pour l'implantation de nouveaux points d'eau pour la population est à entreprendre.

L'accès en eau potable reste peu satisfaisant. Les principales difficultés de l'offre en eau potable se présentent comme suit :

- le vieillissement de certains forages ;
- l'insuffisance de forages (03 -04 km pour accéder à un forage) ;
- l'utilisation mixte des forages (hommes-animaux) ;
- les coupures d'eau intempestives par l'ONEA ;
- la pollution de l'eau par les produits miniers.

Les causes de ces difficultés sont :

- l'absence de stratégie locale de gestion des infrastructures d'eau potable,
- l'absence de dynamisme des AUE,
- l'insuffisance et/ou de points d'eau pastoraux,
- l'absence du service des matières transférées, et du service technique municipal à la mairie,
- l'absence de localisation des cibles de l'ODD 6 qui sont de « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ».

7.3.2. Assainissement

L'assainissement dans la commune de Fara est caractérisé d'une part par l'absence de voirie ; et d'autre part par l'absence de système de collecte et d'évacuation d'ordures. En effet, la gestion des ordures ménagères se fait de façon traditionnelle en ce sens que les femmes jettent les ordures dans la nature. Aucun dispositif de collecte ni de traitement n'est encore mis en place au niveau de l'espace communal. Les handicaps majeurs à ce niveau sont le manque de savoir-faire et d'équipements adaptés pour la mise en place d'un dispositif institutionnel de gestion des ordures ménagères. Une décharge a été délimitée, mais sous prétexte qu'elle est trop distante de la ville, une autre a été anarchiquement créée à proximité du CSPS et qui reçoit en ce moment presque tous types de déchets. Il n'y a cependant pas d'incinérateur au centre de santé ni nulle part dans la commune.

Toutefois la Mairie a acquis des bacs à ordures pour les implanter dans la ville, et deux taxis-motos pour la collecte et l'acheminement de ces déchets dans la décharge aménagée à cet effet. On note également le manque de caniveaux pour la canalisation des eaux usées et de pluie exposant ainsi la population à des dangers collatéraux (inondations, maladies, etc.).

Concernant la gestion des excréta, une dynamique de construction de latrines a été entreprise à partir d'initiatives propres ou avec l'appui de partenaires, mais le taux de couverture des ménages en latrines reste toujours très faible. En effet, selon les données du point focal, 1490 latrines familiales sont en cours ou déjà construites dans la commune. Mais, le constat qui se dégage des enquêtes terrain en février, montre que dans les villages par exemple, les latrines familiales sont très faiblement utilisées. La défécation à l'air libre est plus fréquente, car, le taux régional donnait en 2014, 51,8% et en 2015, 39,9% de défécation à l'air libre. Il y'a certes une amélioration, mais l'utilisation des latrines comme lieux d'aisance reste toujours insuffisante.

On retrouve des latrines publiques au niveau des différents services déconcentrés de l'État, des écoles et des CSPS. Au niveau des marchés, les hangars côtoient les dépotoirs sauvages. Il n'est pas institué un système d'entretien de ces lieux où se vendent les aliments cuits et directement consommables. Par ailleurs, les dépotoirs construits existants ne sont pas régulièrement vidés, devenant ainsi de véritables nids de parasites.

La mauvaise gestion des déchets domestiques constitue l'une des conséquences de la persistance du péril fécal.

Les causes de ces différents problèmes sont entre autres :

- l'absence de stratégies de gestion des infrastructures d'assainissement,
- l'insuffisance des moyens pour le fonctionnement du service communal d'assainissement,
- l'absence du service des matières transférées, et du service technique municipal à la mairie,
- l'absence de localisation de la deuxième cible de l'ODD 6 qui est de « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable ».

Dans l'optique de l'atteinte de l'ODD 6 et de l'Axe 2, OS 2.5 du PNDES, il serait important d'inscrire des actions en appui aux familles pour la construction et l'usage des latrines, car certaines actions se sont pour l'instant limitées à la sensibilisation sur le bien-fondé d'utiliser des latrines (que ces mêmes familles n'ont pas quand bien même certains ont compris et s'approprient le message).

7.4.Sport, culture et loisir

Les activités culturelles et sportives sont peu développées dans la Commune de Fara. Néanmoins des compétitions sportives sont organisées dans la commune avec le concours de l'administration communale. À cet effet, la commune dispose d'un terrain de football, d'une maison des jeunes, d'un complexe multimédia. Elle dispose aussi de sa propre équipe de football. Les loisirs sont diversifiés ; tandis que les uns se distraient autour de la calebasse de dolo, les autres dansent dans les bars ou regardent des films dans les divers vidéo- club que compte la commune.

7.5.Analyse de l'état de la pauvreté

La pauvreté est d'abord un phénomène rural, car elle touche plus les ruraux que les urbains. Selon les résultats de l'Enquête Multisectorielle Continue 2014 sur le profil de pauvreté et d'inégalités, la région de la Boucle du Mouhoun avec un taux de pauvreté monétaire de 50,6% est l'une des quatre régions les plus pauvres du Burkina, le taux national étant de 40,1%. La province des Balé avait un taux de 44,8 %, ce qui était inférieur à celui de la commune de Fara qui était estimé à 48,9%. En 2014 donc, 27 200 habitants vivaient en dessous du seuil de pauvreté estimé à 153 530 FCFA dans la commune.

Or, la commune de Fara à l'instar des autres communes de la région bénéficie de conditions agro climatiques favorables propices aux activités agro-sylvo-pastorales. La région est d'ailleurs considérée comme le grenier du pays alors qu'au même moment, les dépenses en produits alimentaires, boissons et tabac représentaient 50,8% contre 42,6 % au niveau national. Ce qui signifie que malgré les productions agro-sylvo-pastorales appréciables, les populations n'arrivent pas à satisfaire à leurs besoins alimentaires tout temps. Cette situation pourrait être due au fait que les populations vendent leurs productions pour faire face à d'autres dépenses et se retrouvent de ce fait dans l'incapacité de satisfaire leurs besoins

alimentaires. En effet, les données terrain montrent que la commercialisation des productions agricoles dépasse plus de la moitié parfois. Des actions telles que la mise en place d'un système de warrantage pourrait permettre aux producteurs de mieux gérer leurs productions. À cela, s'ajoutent les difficultés d'accès aux services sociaux de base : santé, éducation, logement décent, eau potable et assainissement qui sont les principaux indicateurs de la pauvreté.

L'évolution de la courbe de la pauvreté ne semble pas baisser dans la commune ; tout comme dans la région, la grande majorité des ménages pratique toujours une agriculture de subsistance. Donc, en plus d'améliorer l'accès des populations à des services sociaux de qualité, il faut aller vers une production agro-sylvo-pastorale tournée vers le marché c'est-à-dire créer des micro entreprises rurales. Pour cela, l'appui des producteurs avec un accompagnement technique de qualité, la mise à disposition d'intrant de qualité, d'équipements modernes et d'infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation est indispensable. Toutefois, la réussite de la mise en œuvre de ces actions est conditionnée au désenclavement de la commune ainsi que des villages.

8. SECTEUR « PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORALE »

Le domaine de production dans la commune de Fara porte essentiellement sur l'agriculture, l'élevage, le maraichage, l'orpaillage, les produits forestiers non ligneux, la pêche, etc.

8.1. Sous-secteur de l'agriculture

8.1.1. Les fonctions de l'agriculture

L'agriculture constitue la principale activité socio-économique qui occupe la population de la commune. Elle est de type extensif à semi-intensif et les outils de production demeurent rudimentaires dans l'ensemble. En effet, on note une faible utilisation d'équipements modernes de production tels que les tracteurs, charrues, motopompe et l'utilisation de nouvelles techniques agricoles notamment les techniques de Conservation des Eaux et des Sols, de Défense et Restauration des Sols (CES/DRS). L'agriculture occupe plus de 90% de la population active. Elle a pour fonctions l'autoconsommation des producteurs, la transformation et la commercialisation.

8.1.2. Les productions agricoles

8.1.2.1. Les productions céréalières

Les cultures pluviales sont les plus importantes et les principales spéculations céréalières sont le maïs, le sorgho, le petit mil et le riz.

Tableau 17 Données sur la production, la consommation et la commercialisation céréalière

Espèces agricoles	Production (t)						Total (t)
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Sorgho			6706,28	8390,4	7618,78	4438,35	27 153,81
Maïs			7406,28	6324	18000	37507,05	69 237 ,33
Riz			1250,775	874,5	3433,5	3967,83	9 526,605
Mil			215	1614,19	2016	777,75	4 622,95
Espèces agricoles	Consommation (t)						Total (t)
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Sorgho			3350	4026	2639,5	1875,25	11 890,75
Maïs			4937,52	2108	3000	7501,41	17 546,93
Riz			250,155	308,25	686,7	1322,61	2 567,715
Mil			122	513,25	672	562,5	1 869,75
Espèces agricoles	Commercialisation _ quantité vendue (t)						Total (t)
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Sorgho			3356,28	436,4	4979,28	2563,1	11 335,06
Maïs			2468,76	4216	15000	30005,64	51 690,4
Riz			1000,62	566,25	2746,5	2645,22	6 958,59
Mil			93	1100,94	1344	215,25	2 753,19

Source : ZAT/FARA

Les tableaux indiquent que le maïs est la première production céréalière de la commune suivie du sorgho, du riz et du mil. Excepté le maïs dont les quantités produites connaissent une augmentation constante sur la période sauf en 2017 (6324 t) contre en 2019 (37507,05 t), les trois autres spéculations enregistrent des productions en dents de scie. L'une des causes de cette fluctuation en plus de celles citées plus haut est qu'à l'image de l'ensemble de la région de la Boucle du Mouhoun, l'agriculture dans la commune de Fara reste fortement tributaire de la pluviométrie, toute chose qui entraîne une variabilité de la production d'une année à l'autre. L'une des fonctions assignées à l'agriculture est l'autoconsommation. À Fara, cette fonction représente : pour le sorgho environ 44% ; le maïs 25,35% ; le riz 27% et le mil 41% des productions totales.

Si la consommation du riz progresse d'année en année passant de 250,155 t en 2016 à 1322,61t en 2019, les trois autres spéculations fluctuent. Quant à la fonction de commercialisation, on note sur la même période des quantités produites : sorgho 42% ; maïs 75% ; riz 74% et mil 60% ont été vendues. Ce qui signifie les besoins alimentaires des populations de la commune sont largement couverts.

8.1.2.2. Les productions de rente

Les cultures de rente concernent le coton, l'arachide, le voandzou, le sésame, le niébé et la banane. Comme les productions céréalières, les cultures de rente connaissent une fluctuation de leur production, car elles sont assujetties aux aléas climatiques.

Tableau 18 Évolution de la production, de la consommation et de la commercialisation des cultures de rente

Spéculations	Production en (t)			
	2016	2017	2018	2019
Niébé	318,25	227,5	392,75	497,25
Sésame	468,75	73,5	340	719,6
Arachide	561,2	1750	975	1325,25
voandzou	17,92	0,408	07	35,79
Banane	7050	11000	21000	8500
Coton	3735,2	6718,5	4455	9304,21
Consommation (t)				
Niébé	78,75	65,25	98,75	124,31
Sésame	02	1,75	2,5	3,25
Arachide	27,25	23,25	11	8,75
voandzou	03	0,408	2,75	5,65
Banane	03	4,75	4,25	3,85
Coton	00	00	00	00
Commercialisation (t)				
Niébé	239,5	162,25	294	372,94
Sésame	466,75	71,75	337,5	716,35
Arachide	533,95	1726,75	964	1317,2
voandzou	14,92	00	4,25	30,14
Banane	7047	10995,25	20995,75	8496,15
Coton	3735,2	6718,5	4455	9304,21

Source : ZAT/Fara, février 2020

Produites essentiellement pour la commercialisation, les cultures de rente sont faiblement consommées par les producteurs, le coton est entièrement vendu. La transformation des produits qui devrait apporter de la plus-value est inexistante.

8.1.2.3. Les productions maraîchères

Tableau 19 Évolution de la production, de la consommation et de la commercialisation des produits maraîchers

Spéculation	Production (t)			
	2016	2017	2018	2019
Tomate	95,8	185,75	250	375
Oignon	1785	232,5	3000	4275
Consommation (t)				
Tomate	7,25	11,3	10,5	12
Oignon	09	11,25	15,5	20,25
Commercialisation (t)				
Tomate	88,55	174,45	239,5	363
Oignon	1776	2313,75	2984,5	4254,75

Source : ZAT/Fara, février 2020

La production maraîchère qui concerne principalement la tomate, l'oignon et le chou se développe et est en nette progression au regard des données contenues dans les tableaux ci-dessus. Moins de 10% de la production est autoconsommée, les 90% sont écoulés. La production maraîchère bénéficie d'atouts, car on note l'existence de bas-fonds aménagés (326 ha) ainsi que de périmètres irrigués (282 ha) avec de l'eau de production dans la commune. Du fait que les produits maraîchers sont périssables, l'absence d'aire de stockage/ de conservation et de commercialisation des productions maraîchères constitue une contrainte majeure de la filière.

8.1.2.4. Les filières porteuses

La filière banane est organisée à travers une coopérative qui exploite une superficie d'environ 140 ha notamment la Société de Coopérative Agropastorale de Fara (SOCAF) qui est le premier producteur de la banane au Burkina Faso. Cependant, face aux difficultés liées aux effets du changement climatique et autres conséquences liées aux produits d'orpaillage, les producteurs émettent le besoin de renforcement de capacités afin de s'adapter aux changements. Autre difficulté majeure est le caractère vieillissant des producteurs dont la plupart a plus de 50 ans. Si des mesures résilientes ne sont pas prises en l'occurrence, l'intéressement des jeunes pour la filière, la société perdra son efficacité dans quelques années.

Aussi, les producteurs pensent que les autorités, malgré que la société reste une référence nationale, reste peu valorisée. D'où la proposition de l'instauration d'une journée dédiée à cette cause et la construction des espaces de conditionnement, car beaucoup perdent leurs produits en saison pluvieuse lorsque l'état de la voie ne permet pas au camion de les convoier. La coopérative fournit des services à ses membres (environ 30 producteurs) notamment les intrants. Des groupements de producteurs de bananes sont également présents dans les villages de Karaba, Laro, Pomain et Signonguin. Il est à capitaliser que compte tenu de la demande croissante, la filière bénéficie d'énormes opportunités pour se développer toutefois, elle a besoin d'appui afin de mieux saisir ces opportunités.

La filière riz est porteuse dans la commune, mais pourrait se développer si elle était mieux structurée et bénéficiait des moyens adéquats. Cas du village de Daho qui est reconnu comme une zone productrice par excellence du riz, mais demande l'aménagement de son bas-fond sans succès.

8.1.2.5. Facteurs de production

La commune de Fara est assez arrosée et dispose d'un réseau hydrique significatif. De plus, elle regorge d'un nombre relativement important de bas-fonds. Le point sur ce potentiel est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 20 Localisation et importance des bas-fonds de la commune

Localisation	Superficie BNA (ha)	Superficie BAM (ha)	Superficie PIB (ha)
Daho	130	50	10
Dakaye	50	00	02
Fara	430	60	100
Kabourou	50	25	02
Kapa	75	00	02
Karaba	100	00	05
Koumbia	150	00	25
Laro	400	100	30
Nabou	100	32	05
Nanano	100	00	05
Naouiya	120	00	20
Nasma	25	00	02
Nasséné	25	00	02
Pia	25	00	02
Pomen	250	00	30
Sadon-bobo	75	00	10
Tialla	75	35	05
Ton	450	00	20
Toné	100	24	05
Total Commune	2 730	326	282

Source : Zat/Fara, février 2020

Ces aménagements agricoles ont permis de booster la production rizicole et maraîchère dans la commune et de générer des revenus pour les producteurs.

En dépit de bonnes conditions agro climatiques appréciables (en moyenne 961,78 mm et 60,30 jours de pluie), l'existence de facteurs de production, l'agriculture dans la commune reste peu performante, et ce, à cause de sa faible productivité. En effet, selon les données statistiques de la ZAT/Fara, les rendements moyens des dernières campagnes agricoles sont : mil (1,20t/ha), sorgho (1,8t/ha), maïs (3t/ha), riz (2,5t/ha), arachide (0,70t/ha), sésame (0,75t) et banane (4,25 à 5t/ha). Ces rendements sont faibles au regard des potentialités dont bénéficie le secteur agricole.

L'agriculture ne génère donc pas suffisamment de revenus pour les producteurs et ne crée pas assez d'emplois décents.

Les difficultés suivantes entravent la performance de la production agricole qui n'arrive pas à satisfaire à l'autoconsommation encore moins les autres fonctions de commercialisations et/ou de transformations. Au nombre de ces difficultés, on note :

- Faible niveau d'équipements agricoles ;
- Baisse de la fertilité des sols ;
- Faible rendement agricole ;
- Faible niveau d'aménagement des bas-fonds,
- Faible capacité technique des producteurs /nouvelles pratiques agricoles ;
- Insuffisance de personnel d'encadrement ;
- Faible adoption des innovations ;
- Insuffisance des terres cultivables due à la forte croissance démographique et à l'orpaillage ;
- Difficultés d'accès à l'engrain et retard dans la livraison des intrants ;
- Faible capacité des infrastructures de transformation, de stockage et de commercialisation des produits agricoles ;
- Insuffisance de fosses fumières pour pallier l'incapacité d'achat d'engrais chimiques ;
- Conflits fonciers récurrents entre agriculteurs et éleveurs dus à l'obstruction des pistes à bétail et à l'absence de zone de pâture ;
- Mauvais état des routes qui ne facilitent pas l'acheminement des productions dont l'une des fonctions est la commercialisation ;
- Faible niveau d'organisation des filières.

Ces contraintes sont liées à de multiples causes parmi lesquelles on note :

- l'absence de stratégie locale de la promotion de l'économie agricole,
- la récession climatique,
- l'absence d'une stratégie de développement du capital humain,
- l'absence de structure de gestion alternative des conflits fonciers,
- la faible organisation des acteurs,
- l'absence de politique de sécurisation des terres due au mode de gestion coutumière,
- l'absence de l'appui de la recherche agricole à la promotion de l'arboriculture,
- l'absence de mécanisme de conservation des récoltes,
- l'absence de localisation des cibles de l'ODD 2 qui sont de « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ».

8.2.Sous-secteur élevage

8.2.1. Fonctions de l'élevage

L'élevage joue cinq principales fonctions :

- La fonction économique : l'élevage participe à la formation du capital de l'exploitation agricole. Il a un rôle de régulateur à travers l'apport de revenus permettant de compenser les déficits des productions végétales et parfois de rente ;
- La fonction d'apport protéique : les animaux sont élevés pour leur chair. À Fara, on consomme surtout les petits ruminants et la volaille ; les autres espèces sont le plus souvent destinées à la vente dans des marchés plus florissant tels ceux de Ouagadougou et du Ghana ;

- La fonction de capitalisation : le cheptel constitue une sorte d'épargne des revenus excédentaires tirés des productions végétales ; en effet, le surplus de vivres est souvent vendu pour l'achat d'animaux en année de bonnes récoltes.
- La fonction énergétique : les animaux sont élevés aussi pour leur force de travail. Ils participent ainsi aux travaux champêtres (labours, semis, sarclage, ...) et au transport des hommes et des produits ;
- La fonction de production de fumure organique : cette fonction est de plus en plus sollicitée pour l'enrichissement des sols.

8.2.2. Situation des effectifs du cheptel

L'élevage est la deuxième activité économique de la commune. Il est l'activité principale pour certains acteurs (les peuhls le plus souvent) et une activité secondaire pour les agriculteurs. Pratiqué en général de manière extensive et semi-intensive, l'élevage constitue une importante source de revenus pour les producteurs. L'élevage semi-intensif concerne essentiellement l'embouche bovine et ovine. Le cheptel est varié et comprend par ordre d'importance numérique la volaille, les caprins, les ovins, les bovins, les porcins et les asins.

Tableau 21 Évolution des productions animales

Espèces	Production (nombre de têtes)				
	2015	2016	2017	2018	2019
Bovins	13429	13703	13983	14263	14548
Asins	4058	4141	4225	4310	4396
Porcins	12635	12893	13156	13419	13687
Volailles	129937	133956	138099	142242	146509
Caprins	27547	27648	28400	29252	39130
Equins			20	20	20
	Consommation (nombre de têtes)				
	2015	2016	2017	2018	2019
Bovins	515	432	538	924	447
Asins	70	150	114	140	52
Porcins	858	763	712	1382	578
Volailles					
Caprins	12357	11837	13198	12329	4756
Equins					
	Commercialisation (nombre de têtes)				
	2015	2016	2017	2018	2019
Bovins	868	602	237	387	204
Asins					
Porcins					
Volailles					
Caprins		70			14
Equins					

Source : ZATEPV/ FARA

Le tableau indique une croissance continue de la production animale tandis que les abattages dans la commune fluctuent d'une année à l'autre. Concernant la commercialisation des bovins, elle a chuté entre 2015 (868 têtes) et 2019 (204 têtes) alors que la commune s'est dotée d'un quai d'embarquement et d'un marché à bétail pour renforcer l'exportation des animaux principalement à destination du Ghana. La Côte d'Ivoire et le Nigéria constituent des

débouchés de faible importance. L'absence de renseignement sur la commercialisation de plusieurs espèces animales est révélatrice d'une certaine inorganisation de la filière.

8.2.3. Système de production

L'alimentation du bétail est principalement constituée du fourrage naturel et des résidus de récoltes. Les jachères et les espaces sylvo-pastoraux constituent des zones de pâture en saison pluvieuse pour les animaux, leur abreuvement s'effectue dans les mares, les marigots et les plants d'eau.

En saison sèche, les sous-produits agro-industriels sont utilisés en complément des pâturages naturels, des résidus de récolte et des fanes d'arachide stockés pour l'alimentation des animaux. L'abreuvement des animaux à cette période se fait dans les marigots, les puits et les forages, ce qui entraîne une compétition entre les hommes et les animaux. Chaque année, pendant cette période, la transhumance est pratiquée vers l'Ouest et le Sud-ouest pour la recherche de pâture et d'eau.

8.2.4. Infrastructures d'élevage

La commune est peu dotée en infrastructures d'élevage. Elle dispose de :

- Deux (2) pistes à bétail officiellement reconnues ;
- Quatre (04) parcs métalliques de vaccination situés à Fara, Kabourou, Bilatio et Pomain ;
- Un (01) couloir de vaccination métallique privé situé à Karaba
- Une (01) aire d'abattage à Fara.
- Un quai d'embarquement métallique à Fara

8.2.5. Pathologies animales

Au nombre des maladies qui sévissent dans la zone, on peut citer : la trypanosomiase animale qui est favorisée par l'humidité (présence du Mouhoun), la pasteurellose qui s'attaque aux bovins et aux petits ruminants, le charbon symptomatique, la pseudo-peste aviaire ou maladie de Newcastle, les parasitoses internes et externes, la trichomonose des pintadeaux, la fièvre aphteuse, les babesioses, les purpuras, la variole aviaire et la maladie de Gomboro. Il existe deux vétérinaires dont un privé ainsi que des Vulgarisateurs Volontaires Villageois dans la commune. On note un taux de vaccination moyen chez les bovins et la volaille contre un taux de vaccination bas chez les petits ruminants.

De même que l'agriculture, l'élevage malgré des conditions agro climatiques favorables est peu productif. Ces fonctions sont faiblement ou pas remplies à cause des contraintes auxquelles il fait face dans la commune :

- Mortalités des animaux ;
- Difficultés d'abreuvement des animaux en saison sèche ;
- Faible adoption des innovations ;
- Insuffisance de pâturages en saison sèche ;
- Conflits agriculteurs éleveurs récurrents dus à l'obstruction des pistes d'accès au fleuve Mouhoun ou au parc de vaccination ;
- Occupations illégales des pistes à bétail délimitées par la mairie ;
- Mort fréquente du bétail (environ 120 têtes/an due à la consommation des eaux polluées par les produits d'orpaillage (cyanure, mercure, etc.) ou des plantes ou herbes pulvérisées avec des insecticides avant le labour ;
- Insuffisance de pistes à bétail ;

- Difficultés d'approvisionnement en intrants zootechniques ;
- Absence de zone pastorale ;
- Persistance des feux de brousse qui dévastent les fourrages ;
- Faiblesse d'encadrement technique et de soins vétérinaires (03vétérinaires pour 25 villages et dont le service est inefficace) ;
- Faible niveau d'organisation de la filière.

Les causes de ces différentes limites demeurent :

- l'absence de stratégies locales pertinentes de promotion de l'élevage,
- la pratique de l'élevage extensif,
- l'absence d'appui pour la vulgarisation de l'embouche,
- l'absence d'un schéma communal de développement durable afin d'établir un zonage des activités économiques,
- la faible maîtrise des nouvelles techniques pastorales,
- la faible assistance technique due au faible effectif du personnel vétérinaire,
- l'ancrage de la pratique de l'élevage de prestige,
- l'absence de localisation des cibles de l'ODD 9 qui sont de « Garantir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ».

D'une manière générale, l'élevage joue un rôle essentiel dans la lutte contre la pauvreté au sein de la commune.

8.3.Pêche

La pêche est pratiquée par une trentaine de personnes dans les différents points d'eau de la commune. Elles viennent en grande majorité de Fara/secteur 1(22 pêcheurs), de Laro (04pêcheurs), Naouya (07 pêcheurs) et de Karama (02 pêcheurs), de Daho (une association de jeunes pêcheurs). Les principales espèces de poisson capturées sont les tilapias, les capitaines (*Pates niloticus*), etc. Selon les données du service des ressources animales de Fara, en 2019, ce sont 10,5 t de poissons qui ont été produites. Cette quantité est insuffisante pour répondre à la demande locale.

La pêche bénéficie de la présence de plans d'eau naturels notamment le fleuve mouhoun, mais reste confrontée à des difficultés qui impactent négativement son développement parmi lesquelles les faibles capacités techniques et organisationnelles des acteurs, la surexploitation des ressources halieutiques et la dégradation de leurs habitats liée à la baisse du contrôle dûe le flottement constaté suite au changement institutionnel, le manque de chaine de froid pour la conservation et le transport des produits piscicoles vers les points de vente et la pollution des plans d'eaux par l'utilisation des pesticides et les exploitants miniers artisanaux.

8.4.Cueillette

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) les plus utilisés dans la commune sont le karité, le néré, le baobab, le tamarin, le zamné, le fruit de liane, la balanites, le neem, etc. Leur exploitation repose sur les feuilles, les fruits et les graines ou amandes. La transformation de ces PFNL (beurre de karité, jus, etc.) constitue une source de création d'emplois et de revenus substantiels pour les femmes de la commune et, de ce fait participe à la lutte contre la

pauvreté. Toutefois, à l'exception des amandes de karité qui connaissent une transformation, le reste des PFNL est commercialisé en l'état.

Tableau 22 Situation de la transformation des PNFL

Type de PFNL	Qté produite		Qté vendue	
	2017	2018	2017	2018
Amende de karité	900 Kg	800 Kg	900 Kg	800 Kg
Beurre de karité	100L	120L	100L	120L

Source : Environnement Fara, février 2020

Les revenus financiers tirés des PFNL/ an dans la commune atteignent en moyenne **2.020.000 FCFA**. Certes, des groupements de femmes existent, mais ils exercent encore de façon artisanale et avec de l'équipement inadéquat. Les causeries terrain mettent en évidence des doléances répétitives des femmes sur le besoin de renforcement de capacités techniques et des dotations en matériels de cueillette, de transformation et de commercialisation.

Les PFNL contribuent à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la malnutrition grâce aux multiples apports en protéines végétales. Par ailleurs, les produits forestiers non ligneux de nombreuses espèces rentrent dans les soins de santé humaine et animale. En plus, ils participent à l'accroissement des revenus surtout des femmes rurales, à la création d'emplois et partant de là, à la lutte contre la pauvreté. Cependant, l'absence d'un dispositif de suivi ne permet pas de bien cerner l'apport des principaux PFNL à l'économie communale.

Les causes de la faible performance sont:

- le faible niveau de structuration de la filière au niveau communal,
- le faible accès au crédit,
- le manque d'équipements adéquats,
- la faiblesse des capacités techniques de cueillette, de transformation et de commercialisation,
- l'absence de fixation des cibles de l'ODD 8 qui visent à « promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ».

8.5.Orpaillage

L'orpaillage est une activité développée dans la commune dont le sous-sol regorge d'or. Elle est pratiquée par la frange jeune de la population et des migrants venus des autres communes à la recherche du métal jaune. C'est une activité qui est menée de façon saisonnière, car en hivernage, les sites d'orpaillage sont fermés par les autorités et les orpailleurs retournent à leurs activités agricoles.

L'activité est exercée de façon artisanale et reste très mal organisée, ce qui entraîne une mauvaise utilisation des produits chimiques causant ainsi des dégâts environnementaux : pollution des eaux de surface et des nappes phréatiques, destruction du couvert végétal, dégradation des sols. Des problèmes sociaux tels que la prostitution, la circulation de la drogue, la déscolarisation des enfants et l'insécurité se développent.

À Fara, les autochtones ne pratiquent pas cette activité comme leurs ancêtres pour des raisons culturelles. Il leur est culturellement interdit de chercher de l'or. L'activité est donc menée par les immigrés venant des autres communes. Les villages qui disposent de sites aurifères sont : Lanfiera, Bakoé, Bossourou, etc.

Ces difficultés résultent:

- d'un manque d'organisation des acteurs de l'orpaillage,
- de l'absence de cadre de concertation entre les autorités communales et les orpailleurs
- de l'absence de fixation des cibles de l'ODD 15 qui visent à « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ».

8.6. Artisanat

L'artisanat dans la commune de Fara existe et est diversifié. On distingue :

- Les artisans traditionnels (forgerons, tisserands, fabricants de nattes en tige, potières) ;
- Les artisans à activités nouvelles (maçons, menuisiers, soudeurs, mécaniciens, tailleurs, réparateurs de moulins et forages
- Les unités familiales traditionnelles de transformation des produits agricoles, fabriques de bière de mil, beurre de karité.

Le domaine artisanal reste peu performant. En effet, les produits artisanaux traditionnels sont concurrencés de plus en plus avec l'arrivée massive des produits manufacturés souvent moins chers. En outre, les artisans traditionnels ne sont pas organisés en corps de métier, chaque artisan exerçant individuellement son métier. Par contre l'artisanat moderne est organisé en groupement, mais connaît des faiblesses au niveau de ses capacités techniques et financières.

Toute chose qui soutient le besoin de formation et d'organisation sollicité par ces derniers avant de leur apporter un appui financier pour booster leurs activités.

Les causes de la faible performance sont :

- la faible organisation des acteurs,
- l'absence d'une stratégie locale de promotion de l'activité artisanale,
- la faiblesse des capacités techniques des acteurs.

Conclusion partielle de l'analyse des secteurs de production

Les secteurs de production restent peu performants. Ils n'arrivent pas à assurer leurs différentes fonctions. En effet, les fonctions d'autoconsommation, de commercialisation et de transformation ne sont pas assurées.

9. SECTEURS DE SOUTIEN A LA PRODUCTION

9.1.Commerce et services marchands

La commune dispose d'un important marché à Fara centre, qui se tient tous les six jours. Ce marché attire de grands commerçants venant de Ouagadougou, Léo, Boromo, Ghana, etc. Les produits échangés sont constitués de :

- Les produits manufacturés (matériaux de construction, fournitures de bureau, cycles et pièces détachées, alimentation générale, produits pétroliers, habillement, etc.) ;
- Les produits de l'élevage (bétail, viande, cuirs et peaux) ; le commerce de bétail est exercé par des grossistes qui travaillent avec les acheteurs locaux ;
- Les produits céréaliers et maraîchers (le maïs, le sorgho, le mil, le niébé ainsi que la banane, les oignons, la tomate font l'objet d'échange avec des grossistes ;
- Les produits de l'artisanat (les objets de la maroquinerie, de la teinture, du tissage et de la forge).

Les activités commerciales au niveau de ce marché de Fara sont développées. Mais, on note une insuffisance des infrastructures marchandes existantes. En effet, on en dénombre quinze (15) boutiques de rue et quatre (04) hangars réalisés par la mairie. La location mensuelle de ces infrastructures marchandes génère des recettes pour la commune à raison de 8500 FCFA/ boutique et 1500FCFA/ hangar. Il faut souligner qu'entre deux grands marchés, il se tient un marché local sur le même site à Fara centre. Les autres marchés locaux sont fréquentés par les commerçants ou ils échangent toutes sortes de produits, mais de faibles quantités. Ces marchés ne sont pas construits, cependant ils restent des cadres d'échanges sociaux et économiques non négligeables. On note la présence de structures de micro-finance (CPB, COOPEC, MECAP) dans la commune.

De l'interaction avec la population locale, l'activité commerciale reste peu performante. Malgré son importance, son essor est freiné par de nombreuses contraintes dont les plus récurrentes sont :

- Enclavement de la commune et des villages en saison hivernale qui ne permet pas l'accès des véhicules aux différents marchés ;
- Dégradation du tronçon Fara- carrefour (croisement route nationale N° 1) ;
- Mauvaise communication entre la mairie et les commerçants ;
- Insuffisance de financement des activités par les structures de micro-finance (taux élevé, garanti difficile à remplir)
- Manque d'accompagnement en termes de formation des commerçants ;
- Absence de parking ;
- Accroissement du banditisme qui cause une insécurité aux commerçants ;
- Incivisme et faible structuration des acteurs.

Les causes de ces difficultés sont multiples. Au nombre des causes on note :

- l'absence de cadre de concertation entre les autorités communales et les acteurs du secteur du commerce ;
- l'absence d'une stratégie de valorisation des produits locaux ;
- le manque de réhabilitation du marché de Fara-centre ;
- manque de réhabilitation des voies de transport ;
- le taux d'analphabétisme élevé des acteurs ;

- la prédominance du secteur informel ;
- l'absence de localisation des cibles de ODD 8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ».

9.2.Transport, communication et habitat

La commune de Fara est reliée à la route nationale RN1 par la route régionale RR11 sur une distance d'environ 30km. Le transport en commun est assuré par les véhicules appelés « dinas ». Les camions sont utilisés pour le transport des marchandises. Les autres types de transport sont les tricycles, les motos, les vélos et les charrettes. La commune dispose d'une gare routière aménagée, mais qui est boycottée par certains transporteurs du fait de l'acquittement d'une taxe de stationnement de 500 FCFA. Le mauvais état des routes constitue un obstacle au déplacement des personnes et des biens de la commune. Les villages sont reliés au chef-lieu de la commune par des pistes tertiaires qui sont impraticables. Vu l'état des routes, le domaine du transport demeure non performant. Cela constitue un obstacle aux échanges commerciaux. Ce qui ne favorise pas le renforcement de l'économie locale de la commune.

La commune ne dispose pas de station radio, mais elle a accès aux émissions de la radio Poura située à 10 km. Les populations ont en effet accès à l'information à travers non seulement la radio Poura, mais aussi la plupart des radios environnantes. La télévision nationale est suivie par les populations, de même que les chaînes étrangères, grâce aux antennes paraboliques.

La Société Nationale des Postes (SONAPOST) est présente à Poura. Les populations de Fara bénéficient de ses nombreuses offres de services tels que la collecte, l'acheminement et la distribution des objets de correspondance. Les opérateurs de téléphonie mobiles couvrant la commune sont Orange, Telmob et Télécel. Le réseau fixe est présent, mais connaît des difficultés dans son fonctionnement. Le domaine de la communication est de mauvaise qualité. Cela est lié à la mauvaise qualité des réseaux de la téléphonie mobile et de la connexion internet. Certains villages n'ont même pas accès au réseau de la téléphonie mobile. Certains habitants soutiennent en ces termes « *Pour téléphoner avec les réseaux de téléphonie mobile, nous accrochons nos appareils sur des arbres.* »

9.3.Tourisme et hébergement

Il n'existe ni de site touristique ni d'espace aménageable dans la commune. Cependant, il existe des cérémonies culturelles notamment la danse cadence. On note l'existence de la troupe Salou de Fara qui organise à chaque événement majeur, des cérémonies de danse. Des sorties de masques existent, mais ils ne souhaitent que cela soient promu via les médias. La mairie est en cours de préparation pour le lancement d'une compétition inter- villageoise en vue de promouvoir la danse cadence. On cite également l'existence de danses traditionnelles dénommées Naboané et Kanako. Elles ne se manifestent que lors de grandes cérémonies à Fara. Sur le plan de l'hébergement, la commune dispose de deux auberges dont les prix varient entre 5 000 FCFA et 15 000 FCFA.

9.4.Sources d'énergie

Le chef-lieu de la commune est connecté au réseau de la SONABEL. L'électricité, d'origine thermique est produite localement et distribuée aux abonnés. Cependant, on assiste à de fréquents délestages qui causent des dommages aux appareils électroménagers des usagers. Compte tenu de la faiblesse de l'offre de la SONABEL, de nombreux ménages dans les villages et commerces se sont dotés d'équipements en énergie solaire principalement pour des besoins d'éclairage donc cette source se développe rapidement dans la commune. Les autres sources d'énergie sont constituées par le bois de chauffe et le charbon, principalement utilisés pour la cuisine et la préparation du dolo.

Tableau 23 Production et consommation du bois et du charbon de bois

Type de produit	Qté produite (m3)	Qté consommée (m3)	Qté vendue (m3)
Bois	2922	1100	1822
Charbon	350 (sacs de 100 Kg)		350 sacs de 100 Kg

Source : Environnement Fara, février 2020

Les revenus financiers moyens tirés du commerce de bois et de charbon /an dans la Commune sont estimés à 4.869.000 CFA. Les hydrocarbures (pétrole) sont utilisés dans l'utilisation des lampes tempête comme éclairage par les populations. De plus en plus, on assiste à une utilisation du gaz butane par certains ménages pour la cuisine.

La distribution des hydrocarbures est assurée par deux stations-service à Fara centre, les villages sont approvisionnés des détaillants. L'accès en énergie reste peu performant. Les effets de cette faible performance sont la faible extension du réseau SONABEL, la mauvaise qualité de matériels solaires.

Les causes de ces difficultés sont :

- l'absence de stratégie locale favorisant l'accès à l'énergie,
- la non-localisation des cibles de l'ODD 7 qui vise à « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

9.5.Institutions financières

Le financement de l'économie locale se fait à travers uniquement des institutions de micro finance. Les institutions présentes dans la commune sont :

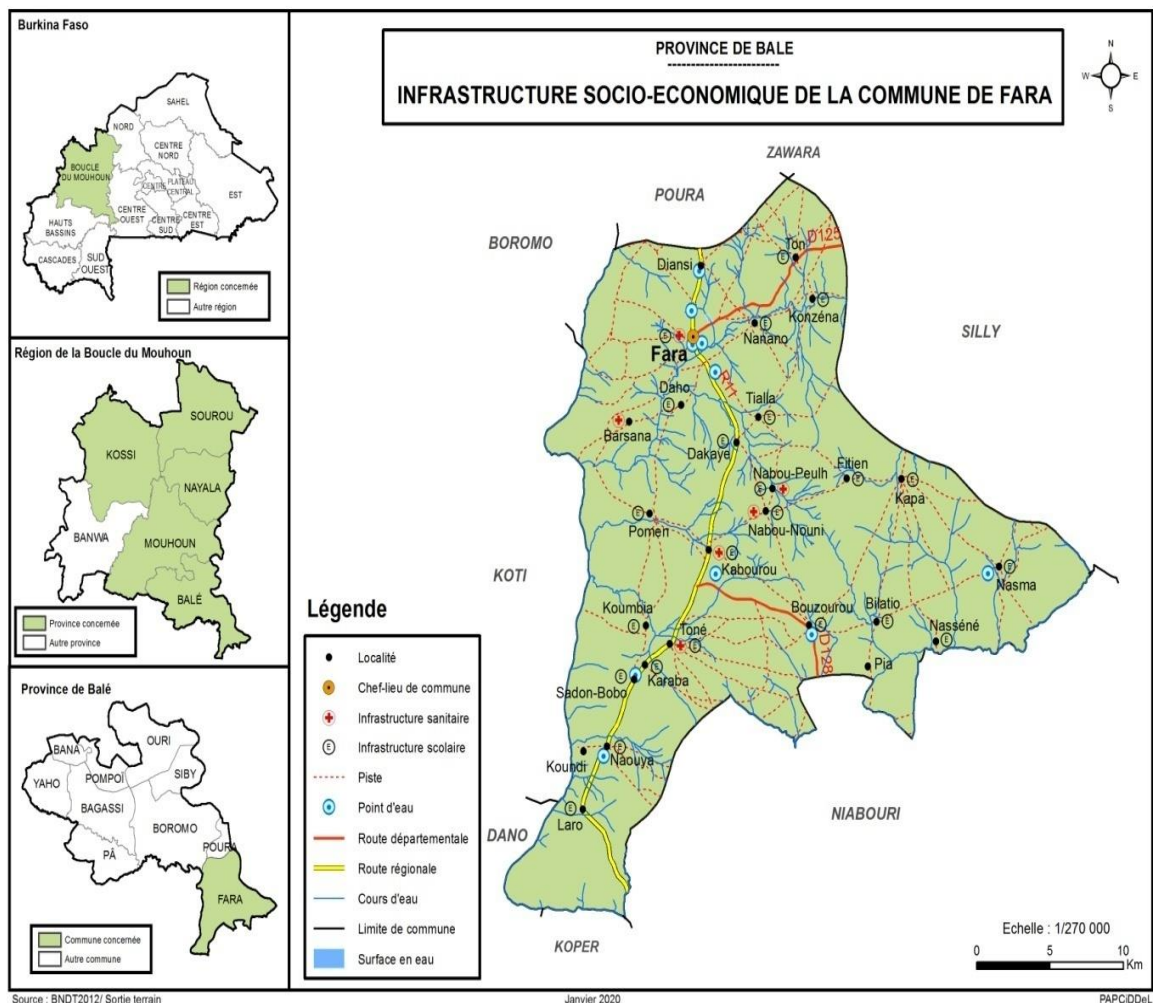
- La caisse des producteurs : Elle a deux mille sept cent vingt-huit (2728) adhérents dans la commune et a octroyé plus de quatre cents million (400 000 000) CFA de crédits.
- La COOPEC
- La MECAP
- La SOCAFA : Elle compte sept cent trente(730) adhérents.
- Graine Sarl

Ces institutions financières offrent des produits et services adaptés aux besoins de la population de la commune. Le public cible visé par ces institutions est constitué par les

associations, les groupements, les producteurs individuels, les commerçants, les agriculteurs, les éleveurs, etc.

Malgré ces présences, le problème d'accès au crédit pour le financement des activités reste toujours posé par les promoteurs. Les conditions d'accessibilité aux crédits surtout la garantie préalable et le taux du crédit constituent un frein pour de nombreux clients.

Carte 3. Infrastructure socio-économique de la commune de Fara



10. GOUVERNANCE LOCALE

10.1. Organisation et fonctionnement de la commune

10.1.1. Organisation et fonctionnement du conseil municipal

Conformément aux dispositions de l'article 219 de la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales, la commune de Fara comprend les organes ci-après :

- le conseil municipal qui est l'organe délibérant. Il compte 50 conseillers issus des élections de mai 2016.
- l'exécutif municipal, il comprend le Maire et les deux adjoints aux maires
- les commissions permanentes au nombre de quatre que sont : la commission Affaires Générales, Sociales et Culturelles, la commission Affaires Economiques et Financières, la commission Environnement et Développement local et la commission Aménagement du territoire et Gestion foncière et ce conformément aux dispositions de l'article 221 du Code Général des Collectivités Territoriales. Chaque commission est dirigée par un président. Chacun des conseillers est membre d'une commission permanente.

Tableau 24 Ressources humaines des structures du conseil municipal

Structure	Composition	Qualification des membres	Niveau d'instruction des membres	Nombre de femmes
Exécutif communal	Le Maire Nignan Karim	Inspecteur des impôts	Supérieur	0
	1er Adjoint Kaboré Moussa	Commerçant	Primaire	
	2ème Adjoint Bognini K Augustin	Préparateur d'état en Pharmacie	Secondaire	
Commissions permanentes	Pr – CAEF Bognini Sérیمان	Caissier	Secondaire	0
	Pr – EDL Nignan Bayalé	Instituteur	Secondaire	
	Pr – AT Nignan Issaka	Cultivateur	Secondaire	
	Pr – AG Nebié Moussa	Consultant	Secondaire	

Source : PDI Fara, 2018

En ce qui concerne les attributions de l'exécutif municipal, le Maire préside les sessions du conseil, signe les documents du conseil et de l'administration communale. Il est officier d'état civil et officier de police judiciaire. Quant aux deux adjoints, assistent le maire et le remplacent en cas d'absence ou d'empêchement. Ils sont officiers d'état civil et officiers de police judiciaire. Par arrêtés n° 2017-05 et n° 2017-07 du 27 février 2017, le Maire a délégué une partie de ses pouvoirs aux adjoints et une délégation de signature au secrétaire général de la mairie par arrêté n°2016-021 du 19 octobre 2016, ce qui est conforme à l'article 219 du CGCT.

Pour ce qui est des attributions des commissions permanentes, la commission Environnement et de Développement est chargée de la plantation d'arbres, de la sensibilisation sur les feux de

brousse. La commission Affaires Economiques et Financières gère les finances générées par les manifestations dans la commune et sensibilise les populations sur le paiement des impôts et taxes. Quant à la commission Affaires Générales, Sociales et Culturelles, elle assure la gestion des conflits fonciers dans la commune et prône la bonne cohésion au sein de la population. Enfin, la commission Aménagement du Territoire et de la gestion foncière s'occupe de l'occupation et de l'exploitation de l'espace communal.

Sur le plan fonctionnel, l'ordre du jour des sessions est préparé par le Maire et les deux adjoints. Les convocations sont envoyées cinq (05) jours avant l'ouverture de la session ordinaire et trois (03) jours avant l'ouverture de la session extraordinaire, mais arrivent souvent en retard aux destinataires. Sur le plan de la participation des conseillers aux sessions, le quorum est toujours atteint. Les travaux des sessions se déroulent toujours dans un climat apaisé. Le conseil n'a pas connu de crise depuis son installation jusqu'à nos jours.

L'existence des PV de sessions et de délibérations des quatre années avec les listes des conseillers présents aux sessions montre que les tenues des sessions du conseil sont effectives. Toutefois, il est à signaler que les transcriptions des PV de sessions dans les registres ne sont pas à jour, ce qui est contraire aux dispositions du CGCT.

Quant aux commissions permanentes, elles ne fonctionnent pratiquement pas. Les commissions ne disposent pas de programme d'activités ni de calendrier de rencontre. Les conseillers ne s'occupent que des activités initiées par le maire. Les raisons données à ce dysfonctionnement seraient l'insuffisance des moyens financiers et le manque de local servant de bureaux pour les présidents de commissions.

Le tableau ci-après fournit la situation des sessions de la commune sur la période de 2014 à 2017.

Tableau 25 État des sessions et délibérations du conseil municipal

Année	Nombre de sessions		Délibérations
	Ordinaire	Extraordinaire	
2014	3	0	6
2015	4	1	7
2016	4	2	25
2017	3	0	6

Source : PDI/Fara, 2018

10.1.2. Organisation et fonctionnement de l'administration communale

L'administration de la commune de Fara est structurée comme suit :

10.1.2.1. Organigramme actuel de la commune

La commune de Fara ne dispose pas à l'heure actuelle de schéma décrivant la structuration et la hiérarchisation des services. La commune est dépourvue en services du foncier rural, de la régie des recettes et de l'action sociale. Seuls le secrétariat général, le secrétariat de la mairie, l'état civil et la comptabilité fonctionnent à plein régime.

Le secrétariat général est dirigé par un professionnel, un agent de catégorie B₁, secrétaire administratif qui est à son 2^{ème} année à Fara.

Le secrétariat est assuré par une secrétaire dactylographe bénévole. Elle est chargée d'organiser les audiences du maire et du secrétaire général, de l'enregistrement du courrier

Arrivée/Départ et de la saisie des documents administratifs. Sans profil administratif, seule son expérience de 5 ans lui permet d'exécuter sa fonction.

La comptabilité de la commune est gérée par un comptable de catégorie D. Cet agent n'a pas la qualification diplômante requise, mais son expérience de 23 ans lui permet d'assurer les fonctions.

Le service de l'état civil est assuré par deux agents des collectivités de catégorie D contrairement aux dispositions du référentiel des métiers.

Tableau 26 Liste du personnel de la Mairie

Nom et Prénom	Sexe	Année de naissance	Service d'appartenance	Poste ou fonction actuelle	Catégorie d'agent	Type d'agent	Nombre d'années au poste
Barry Yacouba	M	1979	Secrétariat General	SG	B	Fonctionnaire	2 ans
Zonou Adama	M	1966	Comptabilité	Comptable	D	Fonctionnaire de la collectivité	23 ans
Bagayogo Bakary	M	1981	État civil	Chef de service de l'état civil	D	Fonctionnaire des collectivités	7 ans
Zongo Mariam	F	1984	Secrétariat	secrétaire	-	-	5 ans
Sanon Sounkalo	M		État civil	Agent de saisi	D	-	7 ans

Source : PDI/ Fara, 2018

10.1.2.2. Outils d'organisation et de gestion

Pour accomplir ses missions de service public, la commune de Fara utilise des outils d'organisation et de gestion dans tous les compartiments de son administration. La conséquence de cette bonne pratique à long terme est la conservation des archives et celle du mémoire de l'administration communale.

Tableau 27 Outils de gestion et d'organisation

Outils	Service communal	Disponible/Non disponible
Logiciels	Secrétariat/Secrétariat Général	Non disponible
PV de session	Secrétariat Général	Transcription non à jour
Délibérations	Secrétariat Général	Transcription non à jour
Manuels de procédures	Secrétariat Général	Non Disponible
Fiches	Comptabilité/Secrétariat	Disponible
Livre journal des recettes	Comptabilité	Disponible
Livres journal des dépenses	Comptabilité	Disponible
Livre journal des stocks	Comptabilité	Non à jour
Livre journal de comptabilité matière	Comptabilité	Non disponible
Cahier de menues dépenses	Comptabilité	Disponible
Cahier de carburants	Comptabilité	Disponible
Registre des immobilisations	Comptabilité	Non à jour
Comptes administratifs	Comptabilité	Disponible
Budgets	Comptabilité	Disponible
Registres d'état Civil	État Civil	Disponible

Source : PDI/ Fara, 2018

10.1.3. Système d'information/communication et gestion des plaintes/conflits

10.1.3.1. Outils et acteurs chargés de la communication au sein de la Mairie

La commune utilise une gamme variée d'outils pour la communication au sein de la Mairie. Il s'agit des lettres de convocations, de notes de service, des Sms et des appels téléphoniques. Les convocations sont acheminées par le biais des personnes responsables et les notes de services affichées à la mairie.

Tableau 28 Système d'information/communication au sein de la mairie

Types d'outils de communication	Acteurs chargés de la communication	Capacités des acteurs	Destination de l'outil (dans quel cas est-il utilisé ?)
Lettre de convocation/notes de service	Maire	Moyen	Convocations des sessions
Les appels téléphoniques/Sms et Email	Maire ; Adjoints ; Présidents des commissions et SG	Moyen	Les sessions ; Les informations à communiquer ; Résolution des problèmes administratifs

Source : PDI/ Fara, 2018

10.1.3.2. Outils de communication utilisés avec la population

Pour informer les populations, la commune fait recours aux crieurs publics, aux communiqués radiophoniques et l'information par le biais des conseillers dans chaque village. Elle tient aussi des assemblées générales villageoises avec les populations et des séances de redevabilité.

Tableau 29 Système d'information/communication utilisés avec la population (outils de communication, crieur public, leader d'opinion, acteurs chargés et leurs capacités)

Types d'outils de communication	Acteurs chargés de la communication	Capacités des acteurs	Destination de l'outil (dans quel cas est-il utilisé ?)
Mégaphone	Crieur public	Moyenne	Information du grand public
Tam Tam	Crieur public	Moyenne	Individus ciblés au sein des personnes
Bouche-à-oreille	Conseillers	Moyenne	Information du grand public
Assemblée générale villageoise	Conseillers	Moyenne	Information des populations sur les décisions du conseil
Communiqué radiophonique	Maire	Moyenne	Information grand public

Source : PDI/ Fara, 2018

10.1.3.3. Consultation et participation communautaire

Le cadre de concertation communal (CCCo) n'est pas fonctionnel pour des raisons d'insuffisance budgétaire. Toutefois, quelques séances ont pu se tenir à la grande satisfaction des acteurs. D'autre part, il existe des organisations de la société civile qui ne sont pas très impliquées dans la gestion des affaires locales, mais participent à la formation et à l'information des populations dans les domaines divers : l'agriculture, l'élevage, l'environnement, le renforcement des capacités, l'économie, la santé et l'éducation. Les APE/AME et les COGES qui sont des organisations anciennement implantées n'ont pas de relations fonctionnelles avec la Mairie et ne rendent pas compte de leur gestion.

Tableau 30 Les différentes organisations de la commune (professionnelle et société civile agréée)

Désignation	Domaine d'intervention	Type (Homme, Femme, Mixte)
Union départementale des producteurs de coton	Agriculture	Homme
Union départementale des éleveurs	Élevage	Homme
Association des femmes de Fara	Hygiène et environnement	Femme
Union départementale des producteurs de bananes	Agriculture	Homme
Association des jeunes	Formation, Assainissement et Environnement	Mixte
Association des commerçants	Économie	Mixte
COGES	Santé/éducation	Mixte
APE/AME	Éducation	Mixte

Source : PDI/ Fara, 2018

10.1.3.4. Mécanismes de résolution des plaintes/conflits

Le maire est souvent saisi par des plaignants pour des problèmes fonciers et autres. Il n'existe pas cependant, de dispositif de gestion des conflits/plaintes au sein de la commune. Pour les plaintes et conflits dans la commune, le Maire cherche à cerner les contours du conflit et demande la contribution des adjoints, des présidents de commissions permanentes et des chefs coutumiers du village pour trouver de meilleures solutions. De ce qui précède, le mécanisme de résolution des plaintes/conflits n'est pas performant.

10.1.4. Organisation de la passation des marchés

Le dispositif de passation des marchés dans la commune de Fara est la commission communale d'attribution des marchés (CCAM) composée du Secrétaire général de la mairie qui est la personne responsable des Marchés, du comptable communal, du contrôleur financier et d'un technicien représentant le service bénéficiaire.

Les outils utilisés sont : les dossiers d'appel à concurrence (DAO, demande de prix, demande de cotation), les PV de dépouillement, les contrats, les PV de réception et les mandats de paiement. La structuration de la CCAM est conforme aux dispositions contenues dans la loi n° 2016-039/AN du 01février 2017 portant réglementation générale des commandes publiques.

Tableau 31 Informations sur les personnes en charge de la passation des marchés dans la commune

Nom et Prénom	Poste occupé	Attributions/ Rôles	Profil/ Qualification	Niveau d'instruction	Compétence (bonne, moyenne, excellente)
BARRY Yacouba	Président	Président de la commission d'attributions des marchés	Secrétaire Administratif	Brevet ENAM	Moyenne
ZONOU Adama	Rapporteur	Rédaction des PV ; Engagement et paiement	Comptable	comptabilité	Moyenne

Source : PDI/ Fara, 2018

10.2. Ressources financières de la commune**10.2.1. Budget communal****Tableau 32 Ressources financières**

LES RESSOURCES	Années			
	2014	2015	2016	2017
Ressources propres	60 178 079	5 754 757	25 298 242	5 957 703
Taux dans les ressources totales	50,58%	12,21%	24,66%	2,85%
Ressources de l'État	58 795 992	41 378 483	77 283 240	202 871 613
Taux dans les ressources totales	49,42%	87,79%	75,34%	97,15%
Ressources du PNGT2	28 884 790	31 285 000	36 667 600	49 068 786
Taux dans les ressources totales	24, 28%	66,38%	35,74%	23,50%
Ressources FPDCT	35 349 029	59 336 924	83 324 769	101 763 833
Taux dans les ressources totales	29, 71%	125, 89%	81, 23%	48, 73%
ACRIC	7 958 847	7 958 847	7 958 847	
Taux dans les ressources totales	6,70%	16,89%	7,76%	
Ressources totales de la commune	118 974 071	47 133 240	102 581 482	208 829 316

Source : PDI/ Fara, 2018

Le budget de Fara est constitué des ressources propres et des ressources de l'État. Les ressources totales s'élèvent en 2017 à 208 829 316. La part de l'État en 2017 est de 97,15% et celle des ressources propres se chiffre à 2,85%. La commune bénéficie également de l'appui des partenaires au développement tels le PNGT II, le FPDCT et ACRIC. En 2017, la plus grande contribution des partenaires a été celle du FPDCT pour un montant de 101 763 833.

Budget communal au cours des 4 dernières années**Tableau 33 Recettes et Dépenses de fonctionnement**

Année	Recettes de fonctionnement			Dépenses de fonctionnement		
	Prévisions	Réalisation	Taux de réalisation(%)	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation(%)
2014	90 237 886	44 604 517	66,12	90 237 886	57 869 832	64,13
2015	82 416 800	79 492 216	96,45	82 416 800	59 944 248	72,73
2016	77 471 295	81 120 166	104,71	77 471 295	47 873 394	61,80
2017	154 222 390	166 766 683	107,99	154 222 390	135 464 108	87,72

Source : PDI/ Fara, 2018

Tableau 34 Recettes et Dépenses d'investissement

Année	Recettes d'investissement			Dépenses d'investissement		
	Prévisions	Réalisation	Taux de réalisation(%)	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation(%)
2014	146 352 345	71 090 449	48,57	146 352 345	14 862 578	10,16
2015	178 548 993	87 147 745	48,81	178 548 993	49 536 201	27,74
2016	220 178 837	174 056 640	79,05	220 178 837	118 570 589	53,85
2017	336 480 902	247 888 250	73,67	336 480 902	184 294 288	54,77

Source : PDI/ Fara, 2018

Les tableaux ci-dessus des recettes et dépenses de fonctionnement et des recettes et de dépenses d'investissement affichent des taux de réalisation très satisfaisants. Seules les dépenses d'investissement accusent un mauvais taux en 2014 et 2015 et un taux moyen en 2016 et 2017.

10.2.2. Mobilisation des ressources propres

Six (6) matières imposables ont été identifiées avec comme mode d'identification des contribuables le recensement lors des sorties de recouvrement. Le système de recouvrement repose essentiellement sur la sortie des agents des impôts et de la perception sur le terrain. Les outils utilisés sont les quittances, les timbres et les carnets de tickets de marché. Les difficultés résident dans l'incivisme grandissant de la population, le non-versement des taxes par certains collecteurs et les pesanteurs socioculturels qui pèsent sur la fonction de collecteur.

Tableau 35 Mobilisation des ressources propres

Matières imposables	Mode d'identification des contribuables	Système de recouvrement	Outils utilisés
Produits de l'exploitation			
Vente de fumier et autres déchets	-	-	-
Taxes d'abattage	Identification sur place;	Tickets	Carnet
Taxe de visite sanitaire	Identification sur place;	Quittance	Carnet
Droit de fourrière	Identification sur place;	Quittance	Carnet
Produits de vente d'animaux mis en fourrière	Identification sur place;	Quittance	Carnet
Autres taxes pour services rendus	-	-	-
Droits d'expédition d'actes administratifs et d'état civil	Identification sur place;	Timbres	Carnet
Taxes funéraires	-	-	-
Produits domaniaux			
Location des propriétés	Identification sur place;	Païement direct/Quittance	Carnet de reçus
Redevance pour occupation du domaine public	Identification sur place;	Païement direct/Quittance	Carnet
Droits de place (marchés-marchés ambulants)	Identification sur place;	Tickets	Carnet
Droit de stationnement	Identification sur place;	Tickets	Carnet
Location de terrains	Recensement	Chèque/annuel	Contrat
Locations de boutiques	Recensement	Païement mensuel/Quittance	Carnet
Redevances pour appareil distributeur d'essence	Recensement	Païement annuel/Quittance	Carnet
Taxe sur l'enlèvement des agrégats	Identification direct;	Quittance	Carnet
Produits financiers			
Excédents des services à comptabilité directe	-	-	-
Produits divers			
Taxes de mutation	Identification sur place;	Païement direct/Quittance	Carnet
Produits des amendes de police	Identification sur place;	Païement direct/Quittance	Carnet
Impôts et taxes et contributions directes			
Contribution des patentes	Identification sur place;	Avis d'imposition /Quittance	Carnet
Contribution du secteur informel	Recensement/déclaratif	Païement par tranche/Quittance	Carnet
Taxe de résidence	Identification sur place;	Païement direct/Quittance	Carnet
Taxe sur les biens de main morte	Identification sur place;	Quittance	Carnet
Autres taxes et contributions diverses	-	-	-
Taxes sur les armes	Recensement	Quittance	Carnet
Impôts et taxes indirectes			
Taxes sur les spectacles autres que le cinéma	Identification sur place;	Païement direct/Quittance	Carnet
Taxe sur la publicité	Identification sur place	Quittance	Carnet
Taxe sur les charrettes	Recensement	Quittance	Carnet
Taxe de jouissance	Identification sur place;	Quittance	Carnet

Source : PDI/ Fara, 2018

10.2.3. Capacité de gestion financière et d'exécution du budget

Le mécanisme de gestion financière dans la commune repose sur l'initiative de la dépense qui vient du Maire, ordonnateur du budget de la collectivité. Les mandats émis sont pris en charge par le comptable, le contrôleur financier appose son visa. La liquidation et le paiement sont assurés par le receveur municipal. Les outils utilisés sont les budgets, les bons et lettres de commande et les plans de passation des marchés.

Tableau 36 Personnel chargé de la gestion financière et budgétaire

Poste/ Fonction	Formation/ Qualification	Missions/ Tâches exécutées	Outils utilisés
Maire	Inspecteur des Impôts	Ordonnateur du budget ; Ordonne l'émission des titres de recettes	Mandats ; Titres de recettes
Comptable	Agent comptable catégorie D	Assure la comptabilité de l'ordonnateur ; L'émission des mandats ; Préparation des budgets et comptes ; Liquidation des dépenses.	Budget ; Certificat de dépenses ; Titres de recettes
Collecteurs	Sans qualification	Recouvrement des impôts et taxes	Tickets de stationnement ; Tickets de marchés ; Tickets de visite de viande ;

Source : PDI/ Fara, 2018

10.3. Infrastructures et équipements de la Mairie**10.3.1. Inventaire des équipements de la commune****10.3.1.1. Matériel informatique et bureautique**

La commune dispose de matériel informatique et bureautique. Le matériel est dans l'ensemble en bon état. Le tableau ci-dessus retrace la situation du matériel informatique et bureautique.

Tableau 37 Matériel informatique et bureautique(ordinateurs, etc.)

Service	Type de Matériel	Qté	État actuel (1=Bon état, 2=Passable, 3=Mauvais état, 4=Hors service)	Utilisation (1=Utilisé, 2=non utilisé)	Actions à réaliser (1=Remplacer, 2=Réparer)
Secrétariat General	Ordinateur de Bureau	1	Bon	Utilisé	
	Onduleur	1	Bon	Utilisé	
	Vidéo projecteur	1	Bon	Utilisé	
	Imprimante	1	Bon	Utilisé	
Comptabilité	Ordinateur de Bureau	1	Bon	Utilisé	
	Onduleur	1	Bon	Utilisé	
	Imprimante	1	Bon	Utilisé	
État civil	Ordinateur de bureau	2	Bon	Utilisé	
	Onduleur	1	Bon	Utilisé	
	Imprimante	1	Bon	Utilisé	
Maire	Ordinateur de Bureau	1	Bon	Utilisé	
	Imprimante		Bon	Utilisé	
Secrétaire	Ordinateur de Bureau	1	Bon	Utilisé	
	Photocopieuse	2	Mauvais état	Utilisé	Remplacer
	Imprimante	1	Bon	utilisé	

Source : PDI/ Fara, 2018

10.3.1.2. Mobilier

Le tableau ci-dessous retrace la situation du mobilier de bureau de la commune de Fara.

Tableau 38 Mobiliers de bureau (tables, chaises, armoires, fauteuils, etc.)

Service	Type de mobilier de bureau	Qté	État actuel du matériel (1=Bon état, 2=Passable, 3=Mauvais état, 4=Hors service)	Utilisation du matériel (1=Utilisé, 2=non utilisé)	Actions à réaliser (1=Remplacer, 2=Réparer)
Bureau du Maire	Bureau semi-métallique	1	Bon	Utilisé	
	Fauteuil Directeur rembourré	1	Bon	Utilisé	
	Chaise visiteur rembourrée	2	Bon	Utilisé	
Secrétariat Général	Bureau semi-métallique	1	Bon	Utilisé	
	Fauteuil directeur rembourré	1	Bon	Utilisé	
	Chaise visiteur rembourrée	4	Bon	Utilisé	
	Armoire métallique à 2 battants	2	Bon	Utilisé	
État civil	Bureau semi-métallique à 3 tiroirs	2	Bon	Utilisé	
	Armoire métallique à 2 battants	2	Bon	Utilisé	
	Etager	2	Bon	Utilisé	
	Chaise semi-métallique rembourrée	3	Bon	Utilisé	
Comptabilité	Bureau semi-métallique à trois tiroirs	2	Bon	Utilisé	
	Armoire métallique à 2 battants	2	Bon	Utilisé	
	Chaise semi-métallique rembourrée	4	Bon	Utilisé	
	Fauteuil directeur	1	Bon	Utilisé	
Salle de Réunion	Table de réunion	1	Bon	Utilisé	
	Chaise métallique rembourrée	50	Bon	Utilisé	

Source : PDI/ Fara, 2018

10.3.1.3. Moyens de transport

La commune dispose d'un seul type de moyens de déplacement à savoir les motocyclettes Il est à noter que toutes ces motocyclettes sont gérées par le secrétaire général. Le secrétaire général informe le maire pour les affectations, les éventuelles pannes et autres difficultés liées à l'entretien de ces motocyclettes.

Tableau 39 Matériel roulant (motocyclettes, etc.)

Service	Type de matériel roulant	État actuel du matériel (1=Bon état, 2=Passable, 3=Mauvais état, 4=Hors service)	Utilisation du matériel (1=Utilisé, 2=non utilisé)	Actions à réaliser (1=Remplacer, 2=Réparer)
Maire	Motocyclette	Mauvais état	Utilisé	Remplacer
Adjoints au maire	-	-	-	-
Secrétariat General	Motocyclette	Mauvais état	Utilisé	Remplacer
Comptabilité	Motocyclette	Mauvais état	Non utilisé	Remplacer
État civil	Motocyclette	Mauvais état	Non utilisé	Remplacer
Présidents des commissions	-	-	-	

Source : PDI/ Fara, 2018

10.3.1.4. Supports de communication

La commune dispose de supports de communication aussi bien pour l'information au sein de la mairie que pour les usagers de la Mairie. Les informations sont portées sur le tableau d'affichage.

Tableau 40 Tableau des supports de communication

Service	Type de support	Qté	État actuel du matériel (1=Bon état, 2=Passable, 3=Mauvais état, 4=Hors service)	Utilisation du matériel (1=Utilisé, 2=non utilisé)	Actions à réaliser (1=Remplacer, 2=Réparer)
Siege de la mairie	Tableaux d'affichage communal	02	Bon	Utilisé	
Radiophonique (radio de Poura)	Radio	1	Bon	Utilisé (convention)	
Téléphone	Téléphone mobile cash	1	Bon	Utilisé	

Source : PDI/ Fara, 2018

10.3.2. Inventaire des infrastructures de la Mairie

Au niveau de la commune les infrastructures suivantes ont été répertoriées :

- Un bâtiment principal à 7 bureaux servant de siège pour la mairie ;
- Une salle de réunion de 80 places ;
- Un bâtiment annexe servant d'état civil,
- Un bloc de latrine externe à 2 postes.
- Une fourrière en banco.

Ces infrastructures sont toutes en bon état, excepté la fourrière qui se trouve dans un état délabré.

Tableau 41 Infrastructures de la commune (Bâtiment, bureau/local, magasin, toilette)

Désignation	Nombre de bureau/local	État (1=Bon état, 2=Passable, 3=Mauvais état, 4=Hors service)	Utilisation actuelle (1=Utilisé, 2=non utilisé)	Raison de la non utilisation
Bâtiment principal de la Mairie	07	Bon	Utilisé	
Salle de réunion	1	Bon	Utilisé	
Bâtiment annexe de la Mairie (état civil)	3	Passable	Utilisé	
Toilettes externes	2	Passable	Utilisé	
Fourrière	1	Mauvais	Utilisé	

Source : PDI/ Fara, 2018

10.3.3. Gestion des équipements et infrastructures

Le secrétaire Général de la Mairie et le comptable sont les personnes responsables de la gestion des équipements et des infrastructures de la commune. Ils tiennent chacun des registres, mais ne sont pas à jour.

Tableau 42 Informations sur les personnes en charge de la gestion des équipements de la commune

Nom et Prénoms	Profil	Niveau d'instruction	Mission	Observation
BARRY Yacouba	Secrétaire administratif	Brevet ENAM	Gestion du matériel et des locaux	
ZONOU Adama	Comptable	Comptabilité	Gestion du matériel et des locaux	

Source : PDI/ Fara, 2018

1.1.Conclusion partielle de l'analyse de la gouvernance locale

La gouvernance locale dans la commune de Fara enregistre une faible performance. Les manifestations de cette faiblesse se remarquent :

- par l'arrivée tardive de l'ordre de jour des sessions aux conseillers ;
- la tenue des sessions ordinaires non conformes aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. En effet, le CGCT prévoit quatre sessions ordinaires par an. Dans la période 2014-2017, le conseil Municipal n'a pu se conformer à ces dispositions qu'au cours de 2015 et 2016 ;
- le manque de transcription à jour des PV de sessions dans les registres et le faible fonctionnement des commissions permanentes ;
- l'absence d'un dispositif de gestion des conflits/plaintes au sein de la commune ;
- le faible fonctionnement de cadre de concertations communales,
- une faible mobilisation des ressources internes ;
- un organigramme non conforme ;
- le manque de local pour les services des commissions permanentes.

Les causes de ces difficultés se résument comme suit :

- l'insuffisance des moyens financiers ;
- le manque d'appropriation des fonctions de chaque commission ;
- l'absence des services du foncier rural, de la régie des recettes et de l'action sociale
- la non-application du code du foncier rural (absence de CFV, CCFV, CCFV) ;
- l'absence d'outil efficace pour la communication entre conseillers et avec la population locale ;
- l'absence d'un agent pour prendre en charge les matières transférées;
- la faible capacité interne de la commune à assurer le suivi des projets et le contrôle de qualité des chantiers notamment un technicien génie civil ou génie rural.

ANALYSE DES PROBLEMES, CAUSES, EFFETS ET DES MESURES A PRENDRE

L'analyse de l'ensemble des secteurs permet de ressortir les problèmes, leurs causes et leurs effets ainsi que des mesures à prendre

Le tableau ci-après présente les résultats de cette analyse en termes de :

Secteur/domaine	Problème	Causes	Effets	Mesure à prendre
Environnement	<i>faible capacité de la commune à gérer durablement et à valoriser son potentiel naturel au profit de son développement</i>	l'absence de stratégies consensuelles et formelles qui régissent les conditions d'accès et d'utilisation des ressources naturelles	• la restriction et la dégradation des terres utiles aux activités agro-sylvo-pastorales	•
			• la forte pression foncière	•
			• les mauvaises pratiques de cueillette des PFNL	•
			• la diminution de certaines espèces végétales	•
		La non-localisation de l'ODD ² . -l'absence de stratégie de gestion durable des ressources forestières ;	• la dégradation des conditions climatiques.	
			• la baisse de la fertilité des sols ;	
		-l'absence de mesures pour limiter la déforestation, la restauration des sols et des forêts dégradées	• la pollution des terres agricoles et des plans d'eaux.	
			• l'ensablement du réseau hydrographique ;	
		la méconnaissance et/ou faible maîtrise des techniques d'exploitation et de gestion durable des ressources naturelles par les différents acteurs locaux.	• la pollution des terres agricoles et des plans d'eaux ;	
			• la forte pression foncière.	

²la préservation et la restauration des écosystèmes terrestres et leur exploitation durable ; la gestion durable des forêts, la lutte contre la désertification, l'enrayement et l'inversement du processus de dégradation des sols et la mise à fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Secteur/domaine	Problème	Causes	Effets	Mesure à prendre
Milieu humain	la non-prise en compte de façon pertinente des questions de population dans les stratégies de développement local	l'absence de politique et de stratégies locales en matière de la maîtrise démographique et de valorisation du capital humain pour la capture du dividende démographique ;	la non-maitrise de la dynamique démographique ;	
		la non-localisation de l'ODD 8 ; cible 8.3 -l'absence de stratégies locales de développement qui favorisent la création d'emplois décents, et stimulent la croissance de l'entrepreneuriat rural au profit des femmes et des jeunes des micros entreprises y compris par leur accès aux services financiers.	la migration de la jeunesse (dans les autres régions et à l'extérieur du pays)	
			le sous-emploi des jeunes	
			la pauvreté des populations	
Santé	Faible qualité de Faiblesse de l'offre de soins de qualité	l'absence de stratégies de gestion des infrastructures sanitaires,	Eloignement et le mauvais état des voies d'accès	
			Dégradation des infrastructures sanitaires	
			Manque d'assainissement dans les formations sanitaires	
			Absence de morgue	Construire une morgue
			Absence d'incinérateur dans les CSPS	Réaliser des incinérateurs
		l'insuffisante allocation des ressources financières aux activités de fourniture de service de santé,	Manque de matériels médico techniques notamment boîtes d'accouchement, pèse-personnes et tables d'accouchement de qualité	Doter les CSPS en équipements médico techniques de qualité
			Insuffisance d'infrastructures sanitaires	

Secteur/domaine	Problème	Causes	Effets	Mesure à prendre
			Absence de motos fonctionnelles pour les activités de stratégies avancées, les missions et les supervisions	Doter les formations sanitaires en moyen de déplacement
			Absence de source d'éclairage suffisante pour une prise en charge de qualité	Equiper les formations sanitaires en éclairage solaire ou électrique
			Absence de clôture	Réaliser des clôtures au profit des formations sanitaires
			Insuffisance d'équipements d'hospitalisation	Doter les formations sanitaires en lits
			Manque d'ambulance communale pour l'évacuation des malades graves	Doter la commune d'une ambulance
			Manque de produits au niveau du laboratoire du CSPS de Fara	
		l'absence et/ou le manque de dynamisme des COGES,	Difficulté d'évacuation des toilettes au niveau de la maternité de Fara	Réaliser des latrines
			Manque de cuisine au CSPS de Fara	Construire une cuisine
		l'appauvrissement des budgets des COGES dû à l'application de la politique de la gratuité des soins,	Ruptures fréquentes en médicaments due au retard de remboursement de la gratuité	
			Difficulté d'évacuation des toilettes au niveau de la maternité de Fara	
			Manque de cuisine au CSPS de Fara	

Secteur/domaine	Problème	Causes	Effets	Mesure à prendre
		l'absence du service des matières transférées à la mairie,	Insuffisance du personnel en rapport à la charge du travail (deux sages-femmes par exemple pour recevoir près de 100 femmes par jours) ;	
		l'absence de localisation des cibles de l'ODD 3 cible (3.8) faible couverture sanitaire des populations leur donnant un accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments Cible3.c faiblesse des ressources humaines dans les formations sanitaires		
Education primaire	Faible performance du système éducatif	l'absence de stratégies et de structures de gestion des infrastructures scolaires,	longues distances parcourues par certains élèves pour se rendre à l'école	Réaliser de nouvelles infrastructures scolaires
			manque d'acte de naissance au profit des élèves	
			insuffisance de salles de classe (25 écoles à normaliser) qui oblige les élèves et les enseignants à travailler dans des conditions précaires	Normaliser 25 écoles (écoles à 6 classes)
		l'insuffisante d'allocation des ressources financières aux activités de maintenance des infrastructures annexes scolaires,	- absence de forages (Bouzourou, Bilatio, Pia, école B de Laro, Djifango, Warzana, sect 4, école C de Fara, Bankporé, Diensi, Daho ; - insuffisance de tables-bancs (13 table-bancs pour	

Secteur/domaine	Problème	Causes	Effets	Mesure à prendre
			50 élèves au CP1 à l'école de Naouya)	
		l'arrivée tardive et l'insuffisance de l'appui de l'État pour la gestion du domaine éducatif,	approvisionnement tardif des cantines et riz de mauvaise qualité	
			absence de logements d'enseignants (Pia, Bilatio, 3 à Bouzourou, 5 à Naouya, 2 à l'école A de Laro, 1 à l'école B de Laro, Diensi, Daho, 3 à Thon, Nabou A, Nabou B, Tialla, Dakaye et Konzana)	
			dotation tardive et insuffisante des fournitures scolaires ;	
		l'absence et/ou le manque de dynamisme des APE/AME/COGES	mauvaise qualité de la construction (la terrasse est dégradée, les portes et les murs sont fissurés à Bouzourou, un bâtiment à 3 classes à Bilatio, école de Nasséné, Naouya)	
			mauvais état des blocs latrines (les dalles des deux blocs latrines de 2 poches de l'école A de Laro, bloc de 3 poches de l'école B de Laro, Bankporé, Djifang o, Warzana, secteur 5	
			manque de cuisine dans certaines écoles (Naouya, Thon)	
			pannes fréquentes des forages	

Secteur/domaine	Problème	Causes	Effets	Mesure à prendre
		l'absence du service des matières transférées à la mairie,	absence de logements d'enseignants (Pia, Bilatio, 3 à Bouzourou, 5 à Naouya, 2 à l'école A de Laro, 1 à l'école B de Laro, Diensi, Daho, 3 à Thon, Nabou A, Nabou B, Tialla, Dakaye et Konzana)	
			faible qualité de l'enseignement (école de Bouzourou n'a eu aucun admis au CEP de 2017, 30% en 2018)	
			absence d'un centre de composition au CEP qui oblige les élèves à effectuer de longues distances pour atteindre un centre d'examen (Bouzoulouk)	
Eau potable	Faible performance dans la fourniture d'eau potable	l'absence de stratégie locale de gestion des infrastructures d'eau potable,	- insuffisance de forages (03 -04 km pour accéder à un forage) ; - pollution de l'eau par les produits miniers	
		l'absence de dynamisme des AUE,	- vieillessement de certains forages - pannes récurrentes de certains forages	
		l'insuffisance et/ou de points d'eau pastoraux	utilisation mixte des forages (hommes-animaux)	
			insuffisance de forages (03 -04 km pour accéder à un forage)	
		l'absence du service des matières transférées, et du service technique	pollution de l'eau par les produits miniers	

Secteur/domaine	Problème	Causes	Effets	Mesure à prendre
		municipal à la mairie	coupures d'eau intempestives par l'ONEA	
		l'absence de localisation des cibles de l'ODD 6	insuffisance des points d'eau potable	
		Accès limité des populations à l'eau potable		
Assainissement	Faible performance de la commune dans le domaine de l'assainissement	l'absence de stratégies de gestion des infrastructures d'assainissement	absence de système de collecte et gestion des ordures	
		l'insuffisance des moyens pour le fonctionnement du service communal d'assainissement,	absence de statistiques sur l'assainissement	
		l'absence du service des matières transférées, et du service technique municipal à la mairie,		
		l'absence de localisation de la deuxième cible de l'ODD 6 -insuffisance des mesures et des services d'assainissement et d'hygiène adéquats	- insuffisances de latrines familiales et publiques - prédominance de la défécation à l'air libre	
Agriculture	Faible performance de la production agricole	l'absence de stratégie locale de la promotion de l'économie agricole,	faible niveau d'équipements agricoles	
			insuffisance de fosses fumières pour pallier l'incapacité d'achat d'engrais chimiques	
			faible adoption des innovations	
			mauvais état des routes qui ne facilitent pas l'acheminement des productions dont l'une des fonctions est la commercialisation;	
			faible niveau d'aménagement	

Secteur/domaine	Problème	Causes	Effets	Mesure à prendre
			des bas-fonds	
			difficultés d'accès à l'engrain et retard dans la livraison des intrants	
		la récession climatique	faible rendement agricole	
		l'absence d'une stratégie de développement du capital humain,	Faible capacité technique des producteurs /nouvelles pratiques agricoles	
			insuffisance de personnel d'encadrement	
		l'absence de structure de gestion alternative des conflits fonciers,	recrudescence des conflits	
		la faible organisation des acteurs,	faible rendement agricole	
			faible capacité des infrastructures de transformation, de stockage et de commercialisation des produits agricoles	
			faible niveau d'organisation des filières	
		l'absence de politique de sécurisation des terres due au mode de gestion coutumière	- insuffisance des terres cultivables due à la forte croissance démographique et à l'orpaillage - conflits fonciers récurrents entre agriculteurs et éleveurs dus à l'obstruction des pistes à bétail et à l'absence de zone de pâture	
		l'absence de l'appui de la recherche agricole à la promotion de l'arboriculture,	faible adoption des innovations	
		l'absence de mécanisme de conservation des	détérioration des récoltes	

Secteur/domaine	Problème	Causes	Effets	Mesure à prendre
		récoltes,	insuffisance alimentaire en période de soudure	
		l'absence de localisation de l'ODD -l'absence de systèmes innovants de production permettant d'accroître la productivité agricole et les revenus des petits producteurs en particulier les femmes et les jeunes ainsi que les exploitants familiaux. -l'absence de mécanismes permettant d'assurer l'égalité d'accès aux terres et aux autres ressources productives et intrants, (l'accès au crédit, fertilisants, outils moderne de labour)	- mauvais état des routes qui ne facilitent pas l'acheminement des productions dont l'une des fonctions est la commercialisation - faible niveau d'aménagement des bas-fonds - difficultés d'accès à l'engrais et retard dans la livraison des intrants	
Elevage	Performance moyenne de l'élevage	l'absence de stratégies locales pertinentes de promotion de l'élevage,	mortalités des animaux	
		la pratique de l'élevage extensif,	difficultés d'abreuvement des animaux en saison sèche	
		l'absence d'appui pour la vulgarisation de l'embouche,	faible adoption des innovations	
		l'absence d'un schéma communal de développement durable afin d'établir un zonage des activités économiques,	insuffisance de pâturages en saison sèche	
		la faible maîtrise des nouvelles techniques pastorales,	conflits agriculteurs éleveurs récurrents dus à l'obstruction des pistes d'accès au fleuve Mouhoun ou au parc de vaccination	
		la faible assistance technique due au faible effectif du personnel	occupations illégales des pistes à bétail délimitées	

Secteur/domaine	Problème	Causes	Effets	Mesure à prendre
		vétérinaire,	par la mairie	
		l'ancrage de la pratique de l'élevage de prestige,	mort fréquente du bétail (environ 120 têtes/an due à la consommation des eaux polluées par les produits d'orpaillage (cyanure, mercure, etc.) ou des plantes ou herbes pulvérisées avec des insecticides avant le labour	
		la non-localisation de l'ODD 2 -2.3l'absence de systèmes innovants de production permettant de doubler la productivité de l'élevage et les revenus des petits producteurs -2.4 la non la viabilité des systèmes d'élevage qui permettent d'accroître la productivité et la production, et contribuent à la préservation des potentiels en ressources naturelles de la commune (pâturage, eaux de surface	insuffisance de pistes à bétail	
Artisanat	Faible performance	la faible organisation des acteurs,	difficultés d'accès au crédit	
		l'absence d'une stratégie locale de promotion de l'activité artisanale,		
		la faiblesse des capacités techniques des acteurs		
commerce	Faible performance	-l'absence de cadre de concertation entre les autorités communales et les acteurs du secteur du commerce,	enclavement de la commune et des villages en saison hivernale qui ne permet pas l'accès des véhicules aux différents marchés	

Secteur/domaine	Problème	Causes	Effets	Mesure à prendre
		-l'absence d'une stratégie de valorisation des produits locaux,	dégradation du tronçon Fara-carrefour (croisement route nationale N° 1)	
		-le manque de réhabilitation du marché de Fra-centre,	communication entre la mairie et les commerçants	
		-le manque de réhabilitation des voies de transport,	difficultés d'écoulement des produits locaux	
		-le taux d'analphabétisme élevé des acteurs,	- insuffisance de financement des activités par les structures de micro-finance (taux élevé, garanti difficile à remplir) - manque d'accompagnement en termes de formation des commerçants ;	
		la prédominance du secteur informel	absence de parking ;	
Energie	Faible performance	- l'absence de stratégie locale favorisant l'accès à l'énergie,	- faible accès des ménages à l'énergie domestique et de production - coupure intempestive de l'électricité	
		-la non-localisation des cibles de l'ODD7 qui vise à « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable		
Gouvernance locale	Une gouvernance locale peu performante	l'insuffisance des moyens financiers	faible fonctionnement de cadre de concertations communales	

Secteur/domaine	Problème	Causes	Effets	Mesure à prendre
			le manque de local pour les services des commissions permanentes.	
			la tenue des sessions ordinaires non conformes aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales	
		-le manque d'appropriation des fonctions de chaque commission ;	le manque de transcription à jour des PV de sessions dans les registres et le faible fonctionnement des commissions permanentes	
		-l'absence du service de la régie des recettes	une faible mobilisation des ressources internes	
		-l'absence des services du foncier rural		
		-l'absence du service de l'action sociale		
		-la non-application du code du foncier rural (absence de CFV, CCFV, CCFV) ;	l'absence d'un dispositif de gestion des conflits/plaintes au sein de la commune	
		-l'absence d'outil efficace pour la communication entre conseillers et avec la population locale	l'arrivée tardive de l'ordre de jour des sessions aux conseillers	
		l'absence d'un agent pour prendre en charge les matières transférées		
		la faible capacité interne de la commune à assurer le suivi des projets et le contrôle de qualité des chantiers notamment un technicien génie civil ou génie rural.	- un organigramme non conforme	

CONCLUSION

Le processus en cours, d'élaboration du troisième plan communal de développement de Fara, se déroule de manière participative et inclusive et est marqué par une forte implication des populations locales et un intérêt accru des autorités communales.

Le diagnostic participatif a permis de faire un état des lieux des différents secteurs de planification de la commune et d'identifier les atouts et les principaux problèmes qui minent le développement socio-économique durable de la commune. Il a débouché sur la détermination des principaux problèmes, causes et effets de la commune.

La prochaine phase du processus devra permettre, à partir d'une analyse approfondie des problèmes, causes et effets de la commune, de formuler les orientations stratégiques du futur PCD, le plan d'action quinquennal ainsi que la stratégie de mise en œuvre et de suivi évaluation du PCD.